

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54 ème ANNÉE - NUMÉRO 743

11 FÉVRIER 2000 - 150 Francs CFA

IL Y A DIX ANS, LA CONFÉRENCE NATIONALE DES FORCES VIVES DE LA NATION

19 — 28 FÉVRIER 1990 constitue une période inscrite dorénavant en lettres d'or dans les annales de l'histoire du peuple béninois et plus particulièrement le processus démocratique en cours en République du Bénin. En effet, c'est en cette période que, pour la première fois dans l'histoire du Bénin et de l'Afrique, une conférence nationale a réuni toutes les forces vives de la nation en vue de repenser l'avenir du pays réduit à près de rien, par près de deux décennies de gestion hasardeuse et odieuse imposée par une dictature barbare. Cette conférence, osons l'écrire, a balisé la voie, à la grande satisfaction de toutes les Béninoises et de tous les Béninois, à une ouverture démocratique, celle-là même qui avait forcé et force encore l'admiration du monde entier. Sur ce chemin tracé par toutes les forces vives de la nation, le Bénin, depuis février 1990, avance et évolue à son rythme propre sur la base des principes démocratiques.

Le dixième anniversaire de cette conférence va être célébré avec optimisme mesuré mêlé d'inquiétudes et de scepticisme par rapport à l'avenir du renouveau démocratique souverainement décidé lors de ladite conférence en 1990, à l'hôtel PLM Alléjo, à

(Lire la suite à la page 6)

LES ENGAGEMENTS CONCRETS DE LA SOLIDARITÉ

Une telle solidarité suppose des engagements bien concrets. Quelques-uns sont prioritaires :

— Le partage de la technologie et de la prospérité. Sans une attitude de compréhension et de disponibilité, on ne pourra que difficilement enrayer la frustration de certains pays qui se voient condamnés à sombrer dans une précarité toujours plus grave et même à s'affronter avec d'autres pays. J'ai eu l'occasion de m'exprimer plusieurs fois, par exemple, sur la question de la dette des pays pauvres.

— Le respect des droits de l'homme. Les légitimes aspirations des personnes les plus faibles, les revendications des minorités ethniques, les souffrances de tous ceux dont les croyances ou la culture sont méprisées d'une manière ou d'une autre, ne sont pas de simples options à favoriser au gré des circonstances, des intérêts politiques ou économiques. Ne pas satisfaire ces droits équivaut tout simplement à bafouer la dignité des personnes et à mettre en péril la stabilité du monde.

— La prévention des conflits éviterait des situations difficiles à gérer et épargnerait bien des souffrances. Les instances internationales adaptées ne

manquent pas ; il suffit de les utiliser, en distinguant bien évidemment, sans les opposer ni les séparer, politique, droit et morale.

— Le dialogue sera entre les civilisations et les religions, enfin, pourrait favoriser une nouvelle manière de penser et de vivre. À travers la diversité des mentalités et des croyances, les femmes et les hommes de ce millénaire, se souvenant des erreurs du passé, devront trouver des formes nouvelles pour vivre ensemble et pour se respecter. L'éducation, la science et l'information de qualité constituent les meilleurs moyens pour développer en chacun de nous le respect de l'autre, de ses richesses et de ses croyances, ainsi qu'un sens de l'universel, dignes de leur vocation spirituelle. Ce dialogue évitera qu'à l'avenir on arrive à une situation absurde : exclure ou tuer au nom de Dieu. Ce sera sans nul doute une contribution décisive à la paix.

Vatican, lundi 10 janvier 2000
Extrait discours

Jean-Paul II

au cours de l'audience qu'il a accordée aux chefs de mission et les membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siège.

A L'ÉCOUTE DU PAPE



INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE CHRÉTIEN : MISE AU POINT DU PAPE

À l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire, le Pape a reçu en audience, le 21 janvier 2000, les membres du tribunal de la Rote romaine. Dans son discours, le Saint-Père a réfuté certaines opinions concernant les annulations de mariages chrétiens et a réaffirmé que le mariage sacramentel conclu et consommé ne peut jamais être dissous, pas même par le pouvoir du Pape.

Le Pape saisit cette opportunité pour rappeler,

d'une part, les aspects positifs de la nouvelle réalité familiale :

- * Conscience plus vive de la liberté personnelle,
- * attention plus grande aux relations personnelles dans le mariage,
- * attention plus grande à la promotion de la dignité de la femme,

et, d'autre part, les aspects négatifs liés à :

- * la dégradation de certaines valeurs fondamentales,
- * la conception théorique et pratique erronée de l'indépendance des conjoints entre eux.

À la racine des phénomènes négatifs le Saint-Père dénonce une corruption du concept et de l'expérience de la «liberté

comprise non comme la capacité de réaliser la vérité du projet de Dieu sur le mariage et la famille, mais comme une force autonome d'affirmation de soi, assez souvent contre les autres, pour son bien-être égoïste».

Jean-Paul II s'insurge contre certaines opinions qui exploitent ces phénomènes négatifs dans le domaine de la recherche théologique et canonique sur les annulations de mariage pour jeter une «ombre» sur le caractère indissoluble du mariage chrétien. Il précise que l'on ne peut pas déclarer nul le mariage de deux chrétiens en tenant uniquement compte du fait qu'il a été célébré dans le contexte d'une société propice au divorce, dont ils ont subi l'influence.

Et le Pape s'en explique : «En accord avec la doctrine constamment professée par l'Église, nous devons conclure que les opinions en contraste avec le principe de l'indissolubilité ou les attitudes contraires à celui-ci, mais sans le refus formel de célébrer un mariage sacramentel, ne dépassent pas les limites de la simple erreur concernant l'indissolubilité du mariage qui, selon la tradition canonique et les

(Lire la suite à la page 11)

AUGMENTATION DE PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS : LA POPULATION BÉNINOISE EST ANXIEUSE

21% environ, c'est en moyenne à ce relèvement de prix que les Béninoises et Béninois achètent les produits pétroliers depuis le jeudi 3 février dernier. Ainsi en a décidé le conseil des ministres en sa séance ordinaire le mercredi 2 février.

Au lendemain de l'entrée en vigueur de ladite décision, c'est la consternation et la désolation au sein des populations sur fond de commentaires et interprétations divers. Pour les uns, la décision est antisociale, le Président Kérékou ne tient pas à ses engagements électoraux ; pour d'autres, Kérékou veut étouffer les populations béninoises avec cette décision qui serait

doublée bientôt de l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun (TEC) pour lequel le Bénin est parti peu favori, etc.

La consternation et la désolation au sein des populations au lendemain de la révision des prix du carburant, est compréhensible. Seulement à y voir de près et selon toute vraisemblance, ce n'est pas tant le relèvement des prix appliqués sur les produits pétroliers qui fait si mal, mais l'effet multiplicateur de cette décision sur tous les autres produits. A preuve, depuis les jours qui ont suivi ce jeudi 3 février 2000, les prix de certains produits de

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

QUELLES SOLUTIONS POUR FAIRE FACE AUX INSUFFISANCES DE LA POLITIQUE SANITAIRE BÉNINOISE ?

Déficit d'infrastructures sanitaires, manque de personnel de santé, déficit chronique des agents de santé spécialisés, manque de médicaments et cherté des médicaments existants, etc. Tel est le tableau peu reluisant qui caractérise la politique sanitaire au Bénin. Les réformes engagées dans le domaine ont montré leurs limites. Pour contourner les difficultés du secteur de la santé, le ministère de la santé publique s'est engagé dans la promotion de l'installation des hôpitaux appelés hôpitaux de zones sanitaires.

Pour en savoir plus sur le contenu d'un tel projet, l'équipe de rédaction du journal « La Croix du Bénin » s'est rapprochée du Docteur Lucien Sogansa, coordonnateur de la cellule d'appui des zones sanitaires.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le coordonnateur de la Cellule d'Appui pour le Développement des Zones Sanitaires (CAZDS), le système sanitaire béninois fait objet de sévères critiques de la part de nombre de Béninois et Béninoises, et ce surtout à un moment où aujourd'hui on avance l'idée d'hôpitaux de zones sanitaires. En quoi consiste concrètement ce projet et quels avantages présentent-ils réellement pour pallier à la défaillance constatée dans le secteur ?

Docteur Lucien SOGANS : Le système de santé du Bénin a beaucoup évolué

depuis l'époque coloniale. Des soins gratuits dans des postes isolés, ambulances et à l'hôpital unique de Porto-Novo, nous en sommes aujourd'hui à des réseaux de formations sanitaires de premier contact appuyés par des hôpitaux de zone. C'est cela que nous appelons zone sanitaire. La zone sanitaire est l'entité opérationnelle la plus décentralisée du système de santé. Notre pays en implante trente-six. Nous observerons à ce niveau la prise de décisions le plus près de l'action ainsi que la tarification adaptée aux potentialités économiques des populations. Les critiques ne manquent nulle part, l'essentiel étant de les prendre

en compte, de les analyser en vue de s'améliorer.

Pour revenir à la réforme actuelle, il faut dire qu'elle est née des constats suivants :

— les problèmes de santé de la population ne sont pas abordés de la manière qu'il faut ;

— les ressources de santé bien qu'insuffisantes sont mal gérées et mal organisées ;

— la gestion du système est trop centralisée ; le ministère décide pour tout le monde de ce qu'il faut faire ;

— les grandes potentialités du secteur privé ne sont pas prises en compte.

La réforme amorcée en 1995 et qui a connu une accélération de sa mise en œuvre en 1997 vise à :

• améliorer la qualité et l'accessibilité des services et prestations de santé ;

• améliorer la participation communautaire et l'utilisation des services.

Les populations verraient à proximité de leurs lieux de résidence, des services de santé pouvant résoudre la plupart de leurs problèmes de santé. Concrètement, dans un rayon de cinq à dix kilomètres selon le Département, des Complexes communautaires de santé seront érigés et tenus par des sages-femmes et infirmiers. À un niveau supérieur, les centres de santé de sous-préfectures ou de circonscriptions urbaines (futures communes) résoudraient les problèmes reconnus graves à l'échelon inférieur. Ici, l'équipe de santé a, comme responsable, un médecin. Pour tout ce réseau à l'intérieur de la sous-préfecture, un centre de référence existe. Il est appelé hôpital de zone. Il est doté de capacités pluri-disciplinaires comme la chirurgie, la pédiatrie, la gynéco-obstétrique, la radiologie, le laboratoire et d'autres unités pour la prise en charge des cas graves venant des sous-préfectures composant la zone. Les évacuations vers le centre de recours se font dans des ambulances dotées

(Lire la suite à la page 12)

AUGMENTATION DE PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS : LA POPULATION BÉNINOISE EST ANXIEUSE

(Suite de la première page)

première nécessité ont flambé, les frais de transports urbains et interurbains sont spontanément revus à la hausse. Et c'est cela qui rend anxieuses les populations béninoises. Ceci au regard de l'environnement économique béninois difficile dans lequel le pouvoir d'achat ne cesse de s'amenuiser, face à un effort toujours insuffisant d'un exécutif que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de laxiste.

Mais en vérité, la hausse des prix des produits pétroliers repose sur des bases objectives. En effet pendant près de vingt ans, l'État détenant le monopole commercialisait et distribuait seul les produits pétroliers. De fait ces produits étaient forte-

ment subventionnés par l'État qui pratiquait des prix sociaux, comme dirait l'autre. Mais depuis un peu plus de six mois, le secteur pétrolier est libéralisé. Du coup, il fallait logiquement s'attendre à la hausse des prix. Car l'idéal dans le nouveau système dans lequel évoluera la SONACOP (Société nationale de commercialisation des produits pétroliers) est la recherche de l'équilibre financier avec les pertes induites par la suppression des subventions de l'État. À côté de la SONACOP, il y a les autres sociétés évoluant dans le secteur et qui s'installent au Bénin. Mieux, à en croire le conseil des ministres du 2 février 2000, en dépit de la montée en flèche des prix au consommateur qui affecte les pays impor-

tateurs de produits pétroliers, le Bénin affiche encore les prix les plus bas dans la sous-région.

À titre illustratif, les prix pratiqués en Afrique de l'ouest et du centre varient comme suit :

— super	: 310 à 490 F / litre
— essence	: 305 à 450 F / litre
— mélange	: 350 à 390 F / litre
— gasoil	: 282 à 334 F / litre
— pétrole	: 169 à 225 F / litre

Bien que le coût de l'approvisionnement de notre pays en produits pétroliers reste fortement tributaire du marché, le gouvernement veille à en contenir les effets sur le pouvoir d'achat des Béninois, notamment grâce à une politique de faible pression fiscale sur les carburants, en vue de garantir à nos populations des prix raisonnables.

Au demeurant, face à la détérioration de la situation, il se pose aujourd'hui toute la problématique du système économique béninois souverainement choisi à l'historique conférence de février 1990. Car c'est au nom de ce système que depuis près de six mois le secteur pétrolier a été libéralisé avec toutes ces conséquences aujourd'hui. S'il est vrai qu'on se complait à dire qu'on est allé dans ce système sur injonction de la Banque mondiale et du FMI, depuis un peu plus de dix ans, les discours ont changé aujourd'hui au niveau des Institutions de Bretton Woods qui mettent d'ailleurs en

cause des pratiques de libéralisation des secteurs économiques dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique. Dès lors et au regard de la structure de notre économie, il y a lieu, de nos jours, d'inventer un nouveau paradigme pour sauver les consommateurs béninois. Mais déjà, l'État devrait par des moyens d'accompagnement renforcer le pouvoir d'achat des Béninois en pensant peut-être au relèvement substantiel des salaires. Autrement, nous assisterons impuissants à un suicide économique progressif et collectif. Et nous n'aurons qu'à nous en prendre à nous-mêmes.

Alain Sessou

Pour compter du jeudi 03 février 2000 à zéro heure, les prix de cession à la pompe des produits pétroliers sont fixés sur toute l'étendue du territoire national comme ci-après :

— super	275 F / litre
— essence	260 F / litre
— mélange	290 F / litre
— gasoil	220 F / litre
— pétrole	130 F / litre

Ces nouveaux prix représentent, par rapport à ceux antérieurement en vigueur, les hausses suivantes :

— super	25 %
— essence ordinaire	33 %
— mélange	20 %
— gasoil	26 %
— pétrole	4 %

Ces augmentations sont induites par deux facteurs fondamentaux à savoir :

— la flambée des cours des produits pétroliers sur le marché mondial, ces trois derniers mois, et la forte appréciation du cours du dollar qui est passé de 580 F CFA en 1998 à plus de 650 F CFA aujourd'hui.

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou
(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

C.O.T.O.N.O.U

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 893

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Six mois : 5.000 à 8.000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bénéficiaire : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amis : 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

— Bénin : 3.720 F CFA

— Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

— Guinée : 5.760 F CFA

— Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. : 5.760 F CFA

— France : 7.560 F CFA

— Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone : 9.000 F CFA

— Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

— U.S.A. : 9.480 F CFA 94,80 FF

— Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102,00 FF

— Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85,20 FF

— Canada : 10.200 F CFA 102,00 FF

— Chine : 12.600 F CFA 126,00 FF

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 • E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou (République du Bénin)

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

RENCONTRE DE LA CELLULE MICRO-FINANCE AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

À l'initiative du ministère des Finances et de l'Économie, une séance de sensibilisation a été organisée lundi 7 février dernier à l'intention des opérateurs du secteur de la micro-finance en activité dans le département de l'Atacora. La rencontre s'est tenue à la salle de réunion de l'ex-CPR à Natitingou. L'équipe chargée de la sensibilisation était conduite par Julien Léon Zohoun, coordonnateur de la cellule de micro-finance du ministère des Finances et de l'Économie. Dans un exposé présenté au cours de la séance M. Zohoun a expliqué que le ministère des Finances et de l'Économie accorde une grande importance à la loi réglementant les activités dans les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

Il a en outre mis l'accent sur les principales obligations dans le financement décentralisé à savoir :

l'obtention d'un agrément, le respect des règles et les normes de gestion; la communication au ministère des Finances et de l'Économie des états financiers et des rapports d'activité dans les délais.

L'attention des opérateurs a été attirée par ailleurs sur le fait que la loi a concédé aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, un régime d'exonération de tout impôt direct ou indirect afférent à leurs opérations d'épargne et de crédit. Ladite exonération concède une part sociale des membres et des revenus tirés de leur épargne.

M. Zohoun a enfin expliqué aux participants les différentes sanctions prévues par la loi à l'encontre de ceux qui enfreignent aux principales dispositions et à la procédure de formation des institutions.

ATLANTIQUE - LITTORAL

REMISE DU PRIX "LEADERSHIP AFRIQUE" DÉCERNÉ AUX FEMMES AGRICULTRICES

La petite localité de Wawata, dans la sous-préfecture de Zè, à une soixantaine de km de Cotonou, peut à juste titre s'enorgueillir de l'honneur fait à une de ses filles, une agricultrice distinguée, Mme Léonie Donhou Sodjinou, récipiendaire du trophée du prix Leadership Afrique pour la promotion de l'agriculture africaine. Ce prix est décerné par l'ONG internationale "The Hunger Project" créée en 1977 à San Francisco (États-Unis) par M. Jean Holmes pour honorer les contributions exceptionnelles des personnes œuvrant en faveur du bien-être des populations africaines. Ainsi, à travers Mme Léonie Donhou Sodjinou, la récipiendaire, ce sont toutes les agricultrices béninoises qui se voient attribuer cette distinction. L'objectif des promoteurs du trophée du prix "Leadership Afrique" est de contribuer à faire sortir la femme africaine de sa marginalisation dans l'élimination de la faim et de la pauvreté. Le prix, une statue et une enveloppe d'une valeur de 200 000 dollars US (120 millions de F CFA environ) est destiné à financer les micro-crédits de femmes agricultrices. La cérémonie de remise officielle s'est déroulée le samedi 5 février dernier à Wawata sous la présidence du ministre du Développement rural M. Théophile Nata. M. Fatigue Tadessé, représentant régional pour l'Afrique de l'ONG "The Hunger Project" ainsi qu'une délégation des agricultrices du Burkina Faso ont rehaussé par leur présence l'intérêt de cette manifestation qui est en fait de dimension africaine. À preuve, au sein de la

délégation burkinabè se trouvait Mme Assiéta Nagbila, récipiendaire du même prix au titre de l'année 1999 pour le compte des femmes agricultrices de son pays. Elle est ainsi venue passer le témoin à sa sœur béninoise Mme Léonie Donhou Sodjinou.

C'est depuis 1997 qu'un bureau national de l'ONG "The Hunger Project" est installé au Bénin avec pour directeur M. Dossou Firmin Adjahossou.

Après le mot de bienvenue de ce dernier, le ministre du Développement rural, M. Théophile Nata a dit combien le Bénin était honoré de l'attention que les initiateurs du Hunger Project ont portée aux actions en cours à Wawata et qui font progressivement de cette localité le symbole de la volonté farouche d'une communauté qui décide de se prendre en charge pour l'élimination permanente de la faim et de la pauvreté.

BORGOU-ALIBORI

LE MINISTRE DE LA SANTÉ SUR LES CHANTIERS DE CENTRES DE SANTÉ EN CONSTRUCTION

Dimanche 30 janvier 2000, après avoir présidé à Parakou les manifestations officielles marquant la 47ème Journée Mondiale des lépreux, le ministre de la santé publique a aussitôt entamé une visite des chantiers de centres de santé en construction dans les départements du Borgou et de l'Alibori. Cette tournée de Mme Marina d'Almeida Massougbojdi aura duré jusqu'au mardi 1^{er} février. Elle consistait pour le ministre de la santé, à constater en personne l'état d'avancement des travaux sur le terrain. Là où la situation l'exigeait, le ministre n'a pas hésité à prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre de certains entrepreneurs dont les prestations accusent de graves insuffisances pouvant à titre d'exemple avoir des répercussions sur le délai d'achèvement des infrastructures.

Le ministre a ainsi, successivement visité le centre de santé de la circonscription urbaine de Parakou, les centres communaux de santé de Kpébié et Tourou, tous les trois, sous financement de la banque africaine de développement (BAD). Le constat est dans l'ensemble positif. Cependant, le résultat obtenu peut être encore amélioré. À cet effet, le ministre a souhaité que ces centres soient dotés d'incinérateurs, de points d'eau, et disposent de l'énergie électrique pour respecter les normes en la matière.

Le ministre de la santé s'est par ailleurs rendu sur le chantier en construction des nouveaux bâtiments de la direction départementale de la santé et ceux en réhabilitation au centre hospitalier départemental du Borgou, financés également par la BAD. Voilà pour la seule ville de Parakou, le parcours, effectué par le ministre, ce qui du reste, ne représente qu'un infime échantillon de son périple à travers les deux départements. C'est l'occasion peut-être, de souligner la contribution positive apportée au Bénin dans le domaine de la santé grâce au partenariat qu'il entretient avec certaines institutions de financement internationales qu'avec les organisations de la famille des Nations Unies telles que l'OMS, l'UNICEF etc.

En l'occurrence, on est conscient au Bénin que l'OMS a défini l'approche juste pour relever les défis de la santé, et c'est pourquoi les autorités de notre pays en font chaque jour un peu plus en vue de l'amélioration des conditions sanitaires des populations des villes et des campagnes. Ce programme d'action du gouvernement prévoit à cet effet, la construction des infrastructures par une meilleure politique d'implantation des centres de santé.

MONO - COUFFO

VISITE FNUAP / GOUVERNEMENT À APLAHOUÉ ET LOKOSSA

Les maternités réhabilitées par le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population) sur l'étendue du territoire nationale font actuellement l'objet d'une évaluation physique sur le terrain conjointement avec les autorités béninoises.

Dans ce cadre une délégation FNUAP / Gouvernement a visité le vendredi 28 janvier dernier, le centre de santé de Lokossa. La délégation dirigée par le Dr Théodore Soudé du FNUAP, a pu apprécier le niveau d'intégration du "paquet minimum" d'activités de santé de la reproduction dans les prestations de la maternité d'Aplahoué qui avait été réhabilitée en 1998.

Après la maternité d'Aplahoué, la délégation s'est rendue à Loukly à une vingtaine de km plus loin. Au centre de santé de cette commune, beaucoup reste à faire, on peut constater les membres de la délégation. Afin de pallier un tant soit peu aux difficultés que rencontre ce centre communal de santé, le FNUAP lui a fait don d'une moto-ambulance pour le transport des malades dans un hôpital de référence en cas de besoin.

À la maternité de Lokossa, les responsables n'ont pas moins d'ambition pour leur formation sanitaire. La direction de la maternité a sollicité un renforcement du personnel médical et du matériel sanitaire, ainsi que la construction de deux nouvelles salles d'hospitalisation.

La disponibilité du personnel en place, sans distinction de catégorie n'est démentie de personne, a rassuré la direction de la maternité de Lokossa.

Les responsables espèrent par conséquent que leurs doléances seront prises en compte par la délégation de FNUAP / Gouvernement.

OUMÉ - PLATEAU

CONFLIT DOMANIAL SANGlant À ADJOHOUN : CINQ MORTS

Le problème des terres demeure un sujet de préoccupation sociale majeure dans notre pays. Nous en voulons pour preuves, les nombreux conflits fonciers ou domaniaux auxquels sont maintenant habituées les populations urbaines comme celles de Cotonou, Porto-Novo, et alentours.

De ces litiges naissent très souvent des incidents graves qui ne sont rien d'autres que des comportements de caractère vindicatif. Les causes criminelles dont nos juridictions compétentes sont saisies entrent pour un bon nombre dans ce registre.

C'est malheureusement le sort qui attend les auteurs présumés d'un massacre qui a eu lieu jeudi 3 février dernier sur de paisibles paysans dans la sous-préfecture d'Adjahoun. En effet, cinq morts et un disparu, tel est le triste bilan d'affrontements survenus ce jour-là à Gla, petit village de la sous-préfecture d'Adjahoun.

Selon les informations recueillies sur place, les disputes sont parties d'une affaire de domaine que les habitants d'Agnankpo auraient loué à ceux de Gla depuis des générations. Les occupants de Gla ont fini par réclamer la paternité dudit domaine. Pour marquer leur souveraineté sur le domaine

discuté, ils ont interdit aux villageois d'Agnankpo d'inhumer leurs morts à Gla.

Le jeudi 3 février un groupe de quatre personnes d'Agnankpo étaient parties à Gla pour discuter, une fois encore du problème, mais c'était sans compter avec la hargne de leurs hôtes.

Suite à une attaque surprise, ils ont été tous tués. D'autres villageois venus à leur rescousse ont été également fauchés. Au total on a déploré cinq morts et un disparu parmi les habitants d'Agnankpo.

Alertée, la brigade de gendarmerie d'Adjahoun s'est rendue sur les lieux.

Les enquêtes se poursuivent. En tout état de cause, il ne sera pas dit que les tueurs courent toujours. Il faut qu'ils soient rattrapés et jugés conformément à la loi.

ZOU - COLLINES

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES POURRAIENT AVOIR LIEU AU DERNIER TRIMESTRE 2000, SELON LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Procéder au contrôle de l'exécution des tâches dévolues à son département dans le cadre du programme d'action du gouvernement, tel est le motif de la tournée entreprise ces dernières semaines par le ministre de l'Intérieur M. Daniel Tawéma à travers le territoire national. C'est ainsi qu'après le septentrion, le ministre de l'Intérieur, de la sécurité, et de l'administration territoriale était en visite dans les départements du Zou et des Collines du samedi 25 janvier au mercredi 2 février 2000. Le ministre était accompagné de ses directeurs centraux et du préfet du Zou, M. Barthélémy Dégueon. Tout au long de cette tournée, M. Tawéma et sa suite ont rencontré des populations averties des problèmes de développement de leurs localités respectives.

Dans les discours prononcés à chaque étape par les sous-préfets et les représentants des associations de développement, l'accent a été mis sur les réalisations effectuées et les attentes majeures auxquelles il reste à répondre.

À en juger toujours par les différentes interventions, ces contacts directs initiés par le ministre de l'Intérieur sont fort utiles. Cette tournée à travers toutes les circonscriptions administratives du pays, donne, a indiqué le ministre, la preuve de la volonté du gouvernement d'être à l'écoute des laborieuses populations.

En réponse à certaines questions relatives à la décentralisation et à la transhumance, M. Daniel Tawéma a précisé que la dernière loi reste à voter après son rejet par la Cour Constitutionnelle pour non conformité à la Constitution.

Dès qu'elle sera votée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président de la République, les élections municipales pourront avoir lieu entre octobre et novembre 2000, a affirmé le ministre. Quant à la transhumance, la mise en application d'une communication récente adoptée en conseil des ministres, permettra d'éradiquer définitivement ce fléau, a-t-il ajouté.

À Abomey, le président de l'Association de développement "Vidékon" a déploré la division qui est favorisée et entretenue au sein de la famille royale et invité les lignées de la dynastie royale à dialoguer jusqu'à trouver un terrain d'entente. Loin d'aider qui que ce soit, a-t-il fait remarquer, cette division constitue au contraire un frein au développement de la cité historique d'Abomey et de sa région tout entière.

Evariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

NOTICE HISTORIQUE SUR PIAMI EN PAYS BOO

(Suite et fin)

Si le Piamiki est assisté par les notables du village pour discuter de différentes questions au sein de la société et des relations avec l'extérieur, ses véritables dignitaires ou ministres sont au nombre de trois : il y a le Kayoa, le clan Karawi. Il est du village boo de Kambara où il vit généralement. Bien qu'il ne soit pas toujours présent à la cour de Piam, il y est cependant considéré comme le principal dignitaire : s'exprimant sous forme de préséance, cette importance lui vient à la fois de son origine wasangari et de son statut particulier de représentant, en quelque sorte, du pouvoir des Sinaboko de Nikki dans la région ⁽¹⁾. Il n'est évidemment pas le Kambaki, mais son influence politique est immense et la considération dont il jouit à la mesure de son statut socio-politique. Sa voix est prépondérante à la cour du Piamiki, bien qu'il n'y soit pas assidu.

Non négligeable est la place de Jékuman auprès du Piamiki, un autre dignitaire absentéiste de droit, du fait de ses occupations de berger en tant que Pullo et chef de surcroît. Il fait également figure de représentant de la famille d'éleveurs chargée de l'entretien du troupeau de bœufs du Piamiki. Membre de la cour où il ne se rend que sur invitation du souverain ou quand son séjour au campement lui en laisse le temps, il est également membre du collège électoral au sein duquel son influence reconnue est respectée. Le troisième dignitaire est Jinnésia, chef des chasseurs et représentant de la première famille de chasseurs à s'installer à Piam.

Kayoa, Jékuman et Jinnésia sont les principaux membres de la cour. S'ils ne sont pas obligés d'être à toutes les audiences du Piamiki, leur présence est toujours nécessaire et appréciée, lors des grandes occasions comme les fêtes et cérémonies religieuses, l'intronisation et le décès d'un souverain, ou de l'un des leurs.

Aucun dignitaire ne passe la nuit à la cour, en principe, sauf dérogation dûment accordée par le Piamiki. Ce dernier se charge de leur nourriture toutes les fois qu'ils arrivent pour une audience au palais. Jinnésia est souvent avec eux.

Par ailleurs, si nous ne connaissons pas l'effectif des dignitaires qui se sont succédé à la cour depuis les origines de cette chefferie, la liste des Piamiki est plus aisée à établir, même dans l'ordre de succession; elle se représente de la façon suivante ⁽²⁾ :

- 1°) Bako
- 2°) Basa
- 3°) Piadé
- 4°) Okpaadé
- 5°) Ganmalézindé
- 6°) Koozindé
- 7°) Koépaadé
- 8°) Séésanni
- 9°) Sianu.

À propos de cet arbre généalogique, les remarques suivantes s'imposent. Bako et Basa, frères, appartiennent à la deuxième vague des migrants venus s'installer dans la région où ils ont implanté une chefferie,

reléguant les premiers occupants au rang de maîtres de terre. Piadé porte ce nom parce qu'il est mort sur le premier site appelé Pia, car au bord de la rivière Pia. Les séquences des brûlures que porte au dos d'une main un prince intronisé ont inspiré ceux qui lui ont donné le nom de Okpaadé. C'est le quatrième roi. Son successeur Ganmalézindé porte ce nom à cause des ganmalé, — arbres épineux aux fruits comestibles ressemblant à des dattes — plantés dans sa cour. C'est sous le règne du sixième roi que les Français sont arrivés dans la région. Il avait devant sa maison un arbre du nom de cōli; d'où le nom de Koozindé à lui donné dès qu'il a accédé au pouvoir. Son successeur, Basa Koozindé, porte au tibia des traces de brûlures de feu. Pour cela, on l'appela Koépaadé. Intronisé en 1972, Sianu, le dernier roi, est décédé en 1996.

En matière de filiation tout s'est, en fait, pratiquement passé au sein de la famille de Bako ⁽³⁾ : le frère de ce dernier, Basa, lui succède; ensuite, c'est Piadé, fils de celui-ci qui accède au pouvoir, précédant Okpaadé, son propre jeune frère. Ganmalézindé fils d'Okpaadé est le père de Koozindé et de Koépaadé, celui-ci étant le jeune frère de celui-là qui l'a précédé sur le trône.

Koépaadé a un autre jeune frère, Sidi qui, à sa mort, devrait lui succéder sur le trône. Or, il ne pouvait régner parce qu'il était célibataire; cela est contraire à la coutume. Séésanni, un ami de la famille, lui donna en mariage sa tante. Sensible à ce geste amical, Sidi demanda et obtint que Séésanni qui n'est pourtant pas prince, soit intronisé à sa place, ponctuellement et pour un seul règne, faisant ainsi une entorse à la loi successorale vieille de plusieurs générations ⁽⁴⁾. Séésanni mort, Sianu, un jeune frère de Sidi, trop jeune au moment où ce dernier cédait le trône à Séésanni, reçut le sacre en 1972. Son décès en 1996 ouvrit une ère de crise dans la chefferie de Piam. Un des enfants de Séésanni réclamant le trône en tant que prince lui aussi ⁽⁵⁾, se heurta aux justes ambitions des descendants de Sianu et de Koépaadé qui réclamaient légitimement le pouvoir de leurs ancêtres. Ils considèrent qu'il n'existe pas à Piam d'autres princes en dehors de la famille de Bako et de Basa, c'est-à-dire du clan Sika. Le soutien apporté par le Sinwanki ou souverain de Ségbana ⁽⁶⁾ aux fils de Séésanni, a compliqué l'investiture d'un nouveau chef, bloquant l'alternance. Lors de nos enquêtes en septembre 1999, le trône était toujours vacant, les ayant-droits traditionnels se sentant frustrés, passant le plus clair de leur temps à maudire ceux qu'ils considéraient comme des usurpateurs, prenant à témoin les divinités.

III — PIAMI, SES QUARTIERS ET SES DIVINITÉS

Quatre quartiers constituent Piam :

— Kibéfanni ou quartier du roi : c'est le plus ancien, semble-t-il.

— Laakpèa (chez les bouchers),
— Siakpèa (chez les forgerons),
— Guifa'nba.

Ils étaient protégés par une fortification de haie vive faite d'épineux appelés kañlé et disposant de trois entrées : une vers Sanmian, l'autre vers Ségbana et la dernière vers Libanté. La meilleure protection était cependant celle des divinités dont la plus sollicitée est Waa, communément appelée Warra. Affluent de la Sota, cette rivière porte le même nom que la divinité qui lui est liée et dont l'autel est un canari au bord de l'eau. Divinité mâle, elle protège la localité contre les mauvais vents qui véhiculent des malheurs de toutes sortes. Les habitants ont surtout recours à elle contre la stérilité masculine ou féminine, et la mortalité infantile. Les enfants qui seraient nés grâce à elle portent obligatoirement son nom, Waa, après qu'on les lui a présentés. Poulets et cabris sont ses animaux sacrificiels préférés. Ils peuvent être de n'importe quel coloris. Son grand jour d'adoration est le dimanche.

Lorsqu'elle a besoin d'un sacrifice pour repousser un malheur imminent, elle se manifeste en pleine nuit sous la forme d'un cheval blanc non monté traversant seul le village. L'équidé qui peut apparaître n'importe quel jour, mais toujours la nuit profonde, porte au cou une clochette dont les tintements signalent sa présence aux villageois et plus particulièrement aux notables au rang desquels Basoolo son père, toujours du sexe masculin et issu de la famille Jinnéannan, celle du premier chasseur. Le lendemain matin de cette apparition, il avertit le Piamiki et tous les notables, se rend chez le devin pour mieux connaître la volonté de la divinité et les animaux qu'elle demande. Elle est vénéralisée comme étant la plus puissante divinité de Piam. Elle n'est cependant pas la seule.

Il existe aussi une autre divinité mâle du nom de Chansu, sise à Kibéfanni et dont Basoolo est toujours le prêtre. Elle protégerait également le village, mais ne se manifestant jamais aux populations sous une forme ou une autre, le Basoolo est obligé d'aller consulter les oracles pour connaître ses desirs et ses exigences en matière d'adoration qui, comme dans le cas de Waa a également lieu un dimanche. Quand, par une simple coïncidence, leur adoration doit se faire le même dimanche, Basoolo est obligé de commencer par Waa avant de se rendre aux pieds de Chansu, respectant ainsi la préséance de celle-là sur celle-ci.

la troisième divinité est matérialisée par un baobab sacré au bord de la rivière Pia, d'où son nom de Piafonzin ou baobab à côté de Pia. Divinité mâle, elle reçoit ses sacrifices (coqs, cabris) un dimanche comme les divinités précédentes. Sa principale et seule fonction, semble-t-il, est de faire tomber la pluie lorsque la sécheresse se prolonge anormalement.

Elle ne se manifeste sous aucune forme aux gens de Piam qui vont la voir dès que ce problème d'eau se pose à eux.

La rivière Waa et Pia ont du poisson consommable. En revanche, leurs crocodiles, sacrés, ne doivent être tués ni consommés sous aucun prétexte.

CONCLUSION

Localité boo, Piam ou Piamia nous offre un exemple de village dont l'étude éclaire celle des migrations boowo de la période précoloniale et celle de la chefferie dans cette aire culturelle. Son système monarchique a fonctionné sans accrocs notables depuis les origines jusque dans les dernières années du XX^e siècle où, signe des temps actuels, elle a connu un blocage dans l'alternance au pouvoir des Piamiki.

NOTES

(1) L'élaboration de ce travail n'a été possible que grâce aux informations fournies par les dépositaires des sources orales suivants :

KORA Sibi, né vers 1930, cultivateur, quartier Kibéfanni à Piam.

SIANU Bio, né vers 1958, cultivateur, quartier Kibéfanni à Piam.

SIANU Idriss, né vers 1970, cultivateur, quartier Kibéfanni.

Ils ont tous été interrogés en septembre 1999 à Piam même. Nous remercions cette occasion à profit pour les en remercier.

(2) En fait, Kayoa et Wasifin de Warazi, tous deux Wasangari ont toujours été des dignitaires importants dans le monde boo.

(3) C'est, du moins, ce que nous avons pu établir sur place à Piam, après de nombreux recoupements. Cette liste est sans doute perfectible.

(4) Nous verrons après ces lignes, qu'il y a une entorse à cet arbre généalogique avec le règne inattendu de Séésanni qui apparaît comme une cassure, une rupture dans une évolution qui s'est normalement et régulièrement déroulée jusque-là.

(5) On ne connaît pas avec précision la date de fondation de Piam. Si l'on tient compte du fait que c'est le sixième roi connu qui était au pouvoir à l'arrivée des Français, et si on accorde 20 à 30 ans de règne à chaque Piamiki, cela nous situerait approximativement au XVIII^e siècle. Simple hypothèse de travail qui appelle une analyse plus approfondie.

(6) Leur père Séésanni ayant régné, ses enfants se considéraient désormais eux aussi comme des princes authentiques. Ils estimaient qu'ils ont droit au trône, au même titre que les princes Sika qui n'avaient, du reste, pas contesté le règne de Séésanni, bien au contraire. Les Sika continuent de clamer avec véhémence que le trône de Piam n'est pas l'affaire de Séésanni, même si ce dernier a régné avec leur accord. Pour eux, ce règne ne devrait être qu'une simple parenthèse dans l'arbre généalogique des souverains de Piam.

(7) L'actuel Sinwanki a une fois déjà échoué dans sa tentative d'introniser l'un des fils de Séésanni, contrairement à la coutume de cette localité. Jamais, un souverain de Ségbana n'a intronisé son homologue de Piam.

Il s'intéresse beaucoup à la royauté de Piam pour plusieurs raisons :

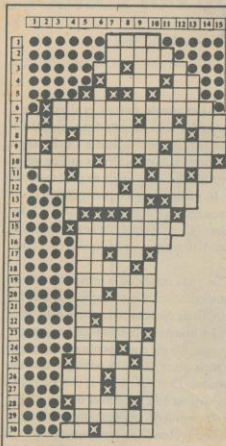
— Il est lui-même de Piam.

— Sa famille maternelle a des liens de parenté avec la famille de l'usurpateur.

— Enfin, une de ses filles a épousé un fils de ce dernier. Cela l'arrangerait donc à tous les points de vue qu'un des siens soit sur le trône de Piam.

A. Félix Iroko

UN PEU DE DISTRACTION

JEU :
LE BENIN EN MOTS CROISÉS N° 3

Horizontalement

— 1. Sous-préfecture du Bénin. — 2. Département béninois. — 3. Lettre Grecque. Ténèbre. — 4. Insipide. Consonnes de roc. — 5. — Attacha. — 6. Complexités. — 7. Poisson très vorace. Note inventée. Lettre grecque. — 8. Grande école du Bénin. Dégout. Consonnes de Rome. — 9. Direct. Hardie. — 10. Imprégnée. Sur. Tille. Étables à cochon. — 11. Voyelle double. Louper. Note de musique. — 12. Galère historique. Personnel. — 13. Joie populaire. Déterminant. — 14. Goulot. — 15. Ajourner. — 16. Injures publiques. — 17. Possessif. Titane inversé. — 18. Dieux guerriers. — 19. En forme de sole de porc. — 20. Pronom. Atome. — 21. Mélanges chimiques. — 22. Flot. — 23. Bondit. — 24. Posséda. Pronom. — 25. Cession momentanée. — 26. Cent mètres carrés. Ladre. — 27. Terre grecque. Poisson d'eau douce. — 28. Maillot. — 29. Plantent. — 30. Sous-préfecture du Bénin. Grand continent.

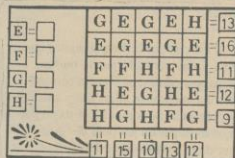
Verticalement

— 1. Châtié. — 2. Pronom. — 3. Tremper complètement. — 4. Dévoilé. Poussé. Roi d'Israël. Symbole. — 5. Oudirai. Machine agricole. — 6. Arrêt de travail. Bière anglaise. Larges. Nimbé. — 7. Dipsomanie. Pas encore

publiées. Possessif. Conjonction. Entière. Camarade mal tourné. — 8. Symbole de l'or. Drupe. Parfumaient de badiane. Boyaux. — 9. Cèdera. Possessif. Écrit de nouveau. Filins. Après Jésus-Christ. Négation. — 10. Émotionnée. Couvertures. Poème Lyrique. Suppose. Accord. — 11. Voyelles de plein. Cordon du littoral. Spécialité médicale. Article. — 12. Trois personnes. Soudées. — 13. Femelle du canard. Pronom. Possessif. — 14. Action brutale sur un organisme. — 15. Habitant.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

JEU : CHIFFRES CODÉS N° 5



Dans la grille ci-dessus, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives de chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

JEU DES SEPT ERREURS N° 6



(Réponse dans notre prochaine livraison)

SOLUTION DU JEU NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 1/2000
paru dans notre livraison n° 742 du 28 / 01 / 2000

Ce jeu présente au total 53 solutions.
En exemple, nous en donnons six

b = 2; a = 4;	b = 3; a = 4;	b = 3; a = 5;	b = 4; a = 4;	b = 4; a = 5;	b = 4; a = 6;
c = 6; d = 2;	c = 7; d = 3;	c = 9; d = 5;	c = 8; d = 4;	c = 10; d = 3;	c = 9; d = 5;
7-4-11-6-5	7-4-11-6-5	7-5-12-7-5	7-4-11-6-5	7-5-12-7-5	7-6-13-8-5
2-1-1-1-2	3-2-1-2-3	5-3-2-1-3	4-3-1-3-4	3-1-2-2-4	5-2-3-1-4
5-5-10-7-3	4-6-10-8-2	2-8-10-8-2	3-7-10-9-1	4-6-10-9-1	2-8-10-9-1
2-1-3-3-6	3-1-4-3-7	5-1-6-1-7	4-1-5-3-8	3-4-7-1-8	5-1-6-2-8
7-6-13-4-9	7-7-14-5-9	7-9-16-7-9	7-8-15-6-9	7-10-17-8-9	7-9-16-7-9

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

À propos du verbe solutionner.

Dans certains dictionnaires on trouve ce mot avec la mention « néologisme critiqué ». En effet, le verbe correct est résoudre. On ne solutionne pas un problème... on le résout.

Si on tolère solutionner, pourquoi ne pas dire... absorptionner pour absorber ? Les amateurs de bon langage apprécieront.

DES MOTS À DEVINER

Un oscilloscope est un appareil qui sert aux médecins. Mais est-ce :

- pour ausculter ?
- pour observer les variations de tension ?
- pour observer le larynx ?

Trouvez la bonne utilité.

Réponse : Pour observer les variations de la tension, le médecin peut se servir d'un oscilloscope.

Pour ausculter, il se sert d'un stéthoscope.

Pour examiner le larynx c'est le laryngoscope.

AUTOUR D'UN MOT

La fureur, du latin furor (folie).

La fureur est une passion démesurée. On parlera de fureur du jeu, d'acharnement, de rage. En parlant d'une mode ou d'une nouveauté, on dira succès, vogue, engouement. Toute colère violente est aussi fureur, irritation, emportement, exaspération ou explosion.

On entre en fureur, on s'empporte, on éclate, on explose, on tempête ou on fulmine. On peut devenir alors fou furieux, forcené, énergumène et familièrement parlant : furibard ou furax.

La manifestation ordinaire de la fureur c'est la colère plus ou moins violente. Et parfois on se bat avec fureur, impétuosité, violence ou tout simplement furie. On dit aussi parfois à propos d'éléments naturels, telle la mer, qu'ils sont en furie !

Qui dit fureur dit violence, et la sagesse grecque rappelle à ce propos que « les œuvres de violence ne sont pas durables ». On dit aussi « plus fait douceur que violence »... ou fureur !

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Le nom pagne...

Il vient de l'espagnol. C'est un morceau de tissu ou un assemblage de feuilles formant un vêtement sommaire.

En espagnol... pano (PANO), pièce de tissu.

Autre mot venant de l'espagnol : camarade, de camarada... la chambrière (camara... chambre); à l'origine les cama-

rades étaient ceux qui partageaient la même chambre.

Il y a aussi le mot mousse de mozo (MOZO), jeune garçon.

JEU DE MOTS

C'est à la fois un petit ruisseau, un passage et une plante à fleurs jaunes.

Trois homonymes à trouver.

Réponses : Ru (RU), petit ruisseau.

Rue (RUE), un passage dans une ville ou dans un village.

Rue (RUE), une plante des prés vivace à fleurs jaunes. La rue a une mauvaise odeur... la rue fétide.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Il y a une dizaine d'années est apparu un mot composé : micro-trottoir. Dans le jargon des journalistes toute enquête d'opinion effectuée dans la rue sous forme d'interviews auprès des passants est nommée micro-trottoir.

Autre verbe assez récent, orbiter ; gravir, tourner sur une orbite déterminée.

Il y a aussi out (OUT), terme anglais signifiant hors de... Dans le langage figuré, tout ce qui est dépassé par une évolution ou qui n'est plus adapté aux opinions en cours est out. Au tennis une balle est out quand elle tombe hors des limites du jeu.

AUTOUR D'UN MOT

La gant (GANT).

La partie de l'habillement qui couvre la main et chaque doigt est un gant : gant d'homme, de femme, gant fourré, la mitaine, la moufle (ce gant où seul le pouce est séparé).

Il existe des gants de peau, de laine, de caoutchouc; et suivant leurs formes ou leurs couleurs : des gants blancs, noirs, brodés, parfumés, longs, mi-longs ou courts.

Autres sortes de gants : gants d'escrime, de chirurgie, gants de toilette et gants de crin.

Amincir un gant c'est le dorer. On dit également dresser un gant, le piquer ou tout simplement le coudre.

Dans un gant, tout ce qui couvre la paume de la main c'est l'empeure et la chape est la partie de certains gants qui couvre le dos de la main.

Tout un vocabulaire est associé à la vente des gants : la ganterie et son ganitier, et naturellement la paire de gants que l'on gante ou que l'on dégante.

Au sens propre et au sens figuré quand tout convient parfaitement, cela va comme un gant. Agir avec précaution, c'est prendre des gants. Provoquer, c'est jeter le gant, un gant qui est relevé quand on accepte le défi et enfin s'en vanter c'est se donner des gants.

NATION

IL Y A DIX ANS, LA CONFÉRENCE NATIONALE DES FORCES VIVES DE LA NATION

(Suite de la première page)

Cotonou. À cet effet, «La Croix du Bénin» a interrogé, pour ses lectrices et lecteurs, certaines personnes qui ont bien voulu faire, selon leurs points de vue respectifs, le bilan des dix ans du processus démocratique en cours au Bénin au triple plan politique, économique et social.

OÙ EN SOMMES-NOUS DIX ANS APRÈS LA CONFÉRENCE NATIONALE

par Antoine Robert Déchérou

Par un de ces retournements de l'histoire dont Dieu seul a le secret, notre pays, en l'espace d'une semaine, est passé d'un régime de férocité dictature à parti unique à un régime démocratique de type classique, caractérisé par le pluralisme politique. C'était il y a dix ans. Qu'un pouvoir tout puissant ait, de sa propre initiative, réuni des hommes sans mandat populaire express, que ces hommes inconnus ou presque, inorganisés, provenant d'horizons les plus divers, aient pu manifester une force assez puissante, une cohérence incroyable au point qu'ils aient pu, malgré la résistance des barons du pouvoir en place, que ces hommes aient pu procéder à un renversement pacifique, mais total de la situation politique, voilà qui tient d'un miracle qui défie tous les politologues.

La Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation a donc accouché d'un régime démocratique, du Renouveau démocratique, dans l'euphorie générale. Tous les espoirs étaient permis. Il y avait comme une opération table-rase; on repartait sur des bases nouvelles. On inaugurerait, pour le pays et même pour l'Afrique, une nouvelle ère de liberté, condition de grands changements. Bientôt dix ans que cette merveille politique a eu lieu. Où en sommes-nous ?

Un adage latin dit «Quem sortem dii nobis dant, ea non sumus contenti». Les hommes que nous sommes ne sont jamais contents du sort que les dieux nous donnent. Profonde vérité humaine. Il se trouvera aujourd'hui beaucoup de Béninois pour dire que tout cela n'a servi à rien, que l'échec du Renouveau démocratique est patent. À considérer toutes les turpitudes de notre vie politique, on peut être tenté de condamner tout ce que s'est fait depuis dix ans, de conclure donc à un échec. Pourtant, sans afficher un optimisme béat que la réalité démentirait, on peut dire que des avancées significatives ont été faites depuis dix ans, que raisonnablement on ne peut conclure à un fiasco. Nous vivons aujourd'hui dans un pays où l'essentiel des libertés démocratiques est assuré. On s'exprime sans crainte de perdre sa liberté. On peut se permettre des critiques, même envers le chef de l'État sans courir le risque d'une arrestation, d'un emprisonnement. Démocratie se conjugue avec liberté, et là

où l'essentiel des libertés démocratiques est assuré, exercé, on peut dire que là se trouve la démocratie, et cela est un bien, un bien inestimable dont il faut se réjouir et rendre grâce. Nous sommes si libres dans notre pays que notre liberté confine à l'anarchie, que notre liberté se permet des libertés regrettables, que sur le marché démocratique nous vendons des produits liberticides. Même si cet excès est condamnable, le fait de cette liberté est inestimable, et cela est un bien.

On mesure une démocratie à l'aune d'élections libres. La liberté de notre pays qui s'est manifestée depuis dix ans atteste de la réalité de la démocratie chez nous. Que le jeu démocratique soit faussé par l'argent et toutes les formes de corruption, c'est un fait, regrettable assurément. Mais aujourd'hui, tout citoyen béninois, conscient et responsable, peut exercer, sans contrainte, librement son choix. Cela est un acquis incontestable, un bien.

L'idée démocratique est entrée dans nos mœurs politiques. Aucun homme politique ne peut aujourd'hui accepter d'être considéré comme antidémocrate. Que tous les hommes politiques acceptent l'idée démocratique signifie que la démocratie a droit de cité dans nos mœurs, dans

précisément notre éthique. Car c'est bien cela l'éthique, c'est-à-dire un ensemble, un corps de valeurs acceptées et vécues par tous, qui fondent et orientent l'action de chacun. Que donc aujourd'hui la démocratie soit acceptée comme une valeur, cela est un bien et atteste d'un réel progrès.

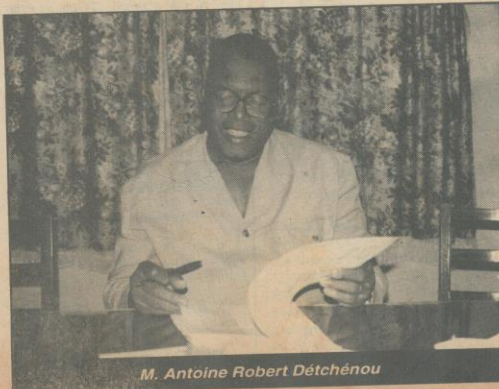
Il est vrai que la vie politique s'apparente à une véritable jungle où tous les coups sont permis, où règnent corruption, délation, mensonge. Mais il n'y a rien de surprenant là. Sous tous les cieux, la politique n'est pas un jeu pour des Anges. Il faut donc compter avec le mensonge et tout cela qui déprécie la politique. C'est précisément la permanence dans la vie politique du mensonge et du mal en général qui doit donner à ceux qui croient encore en l'homme de mener le combat politique, de moraliser la vie politique. Car moraliser la vie politique, ce n'est pas seulement lutter contre la corruption. Moraliser, c'est vouloir donner un sens. Vouloir que la vie politique cesse d'être le champ clos des ambitions politiques pour être un vouloir vivre commun au service du Bien Commun. La grande faille de notre vie politique qui explique tous les piteux états de fait vient de l'absence de cet vouloir, de cette morale. Un exemple :

La grande dérive de notre vie politique aujourd'hui, de notre démocratie est qu'elle a fait l'impasse sur l'unité nationale. Aujourd'hui, nous avons des régions, des ethnies. Nous n'avons pas un peuple, une nation, une. Si la démocratie est une valeur, elle doit aussi être une technique, une manière de bâtir une nation, de créer un peuple — Un pays n'est pas une simple juxtaposition de régions, d'ethnies. C'est un ensemble vivant, accepté et vécu par tous. — à l'exemple du corps humain. Celui-ci, on le sait, n'est pas un simple composé d'organes, de membres. C'est un tout vivant, et aucun organe ne vit pour soi.

C'est l'ensemble qui vit et donne vie à chacun. La tâche urgente donc aujourd'hui est de bâtir l'Unité Nationale. Les Béninois sont trop enclins à affirmer que ce qui se passe ailleurs en Afrique ne peut se passer ici. Ils croient que les guerres civiles sont l'apanage des Congolais, Angolais et Libériens... Or les germes de ces guerres sont partout présentes, en Afrique et chez nous.

Je crois donc que la grosse carence de notre démocratie est l'impasse qui se fait sur l'Unité Nationale, impasse entretenue par les hommes politiques de toute appartenance. On est plus l'homme politique de sa région que l'homme politique béninois national. Pourquoi y a-t-il tant de partis, sinon pour être le premier de son village, de sa commune, pour monnayer cela contre une prébende au niveau national ? Si nous ne voulons pas avoir demain un réveil douloureux, il faut, aujourd'hui penser à bâtir l'Unité Nationale, et d'abord. La démocratie ne se mesure pas forcément par le nombre impressionnant de partis politiques, et le pluralisme politique ne se mesure pas à l'aune de la quantité des partis. Il y a déjà pluralisme quand il n'y a pas parti unique. Créer les conditions qui contraignent les politiciens à un regroupement plus exigeant des partis constitue aujourd'hui une tâche qui s'impose à tous ceux qui sont soucieux de la paix et de la stabilité dans notre pays.

Oui, dix ans après la Conférence Nationale, il n'y a pas une avancée significative de l'Unité Nationale. Il y a même là-dessus du recul. Au total, dix ans après, quel bilan faire ? Au regard de toutes les pesanteurs qu'on peut constater aujourd'hui, de toutes les bêtises qui se font, peut-on conclure à un bilan positif ou négatif. Bien malin qui pourra, de manière péremptoire trancher. À considérer la morosité et la grande insatisfaction actuelle, on peut être enclin à conclure à l'échec. Mais, il y a un essentiel positif, et cet essentiel fonde tout. Oui, il y a la liberté. Quand on est libre dans un pays libre, on peut avancer. Créer, inventer n'est pas l'apanage du pouvoir en place. C'est l'affaire de tous et de chacun. Construire le pays n'est pas l'affaire du seul pouvoir en place, c'est l'affaire de tous et de chacun. Il faut peut-être ici paraphraser le président Kennedy. Il ne faut pas que les Béninois attendent ce que le Bénin peut faire pour eux. Il faut que chaque Béninois se décide à faire quelque chose de positif pour le Bénin. Il faut que tous les Béninois, ensemble, se décident à construire le Bénin. Il ne faut donc pas attendre qu'un hypothétique héros descende du ciel pour construire le Bénin. Il y a une attente du héros, il y a un appel au héros qui est la faillite de l'humain. Le vrai bilan à faire, aujourd'hui est peut-être celui que chacun doit faire : «qu'est-ce que moi, j'ai fait ou suis décidé à faire pour le progrès de mon pays ? »



M. Antoine Robert Déchérou

LA BONNE GOUVERNANCE N'A PAS ENCORE PION SUR RUE AU BÉNIN

par Madame Christine TOSSO
revendeuse de tissu au marché international de Dantokpa

Les dix ans de l'après-Conférence des Forces Vives de la Nation tenue au PLM Alédjo de Cotonou sont passés vite et très vite comme si c'était avant-hier ou hier.

Et la vie du citoyen, du peuple béninois et de toute la nation béninoise entière a continué bon an mal an au mépris de tout calcul humain. Quoi d'étonnant quand on sait que la grâce de Celui-là même que l'écrivain français Voltaire compare à un horloger (Dieu) qui prend soin de son horloge (monde) n'a jamais été marchandée.

Grâce à la bonne volonté certaine des fils de ce pays, notre pays le Bénin qualifié tantôt de « quartier latin de l'Afrique » tantôt de « l'enfant malade » de l'Afrique a retrouvé ses marques de noblesse, et redoré son blason grâce à cette Conférence nationale. Il se fait même appelé « vitrine, laboratoire de la démocratie », « pays qui étonne et étonnera toujours ».

Au triple plan politique, économique et social je dirai que le bilan n'est pas si mauvais et n'est pas non plus à la hauteur des espérances nées de cette Conférence. Car l'application par endroits des principes cardinaux de la Conférence nationale et de leur respect scrupuleux ont été sources de malentendu qui ont émié l'énergie de la cohésion nécessaire.

De l'animation de la vie politique, et de l'interprétation des textes, il m'arrive



Madame Christine Toso

souvent de me demander si les grandes décisions nées de cette Conférence et imprimées dans un «bréviaire» appelé Constitution ne comportent pas des insuffisances laissant trop vaste le champ à des interprétations fantaisistes, sources de l'effritement de l'énergie nationale ?

La bonne gouvernance n'a pas encore pion sur rue au Bénin. Et je le regrette.

Notre économie n'a réellement pas décollé. Le panier de la ménagère en souffre. L'augmentation récente des coûts des produits pétroliers et ses implications viennent de réduire de façon drastique le pouvoir d'achat déjà bas de la population.

Nous espérons que les nécessaires mesures d'accompagnement ne tarderont pas à suivre. Car le danger de l'inflation est à éviter.

L'éternelle question qui se pose aux Béninois et Béninoises en général, et en particulier aux différents élus du peuple, est celle-ci : quel développement voulons-nous pour notre pays, le Bénin, et quel moyen disposons-nous pour ce développement ? Enfin un mal, mille et une fois diagnostiqué, mine toujours notre pays et tout remède appliqué demeure jusqu'ici inefficace. Il a nom : la dilapidation du bien public et c'est bien dommage. Ne faudrait-il pas bien repenser notre système éducationnel ?

LE CHEMIN À PARCOURIR RESTE ÉNORME

par le professeur Paulin Hountondji

Il y a dix ans, vers la fin du régime du PRPB, au moment où celui-ci s'empêtrait dans ses propres contradictions et démontrait tous les jours son incapacité à gérer vraiment les problèmes de ce pays, au moment où ce régime reconnaissait enfin sa propre faiblesse, eh bien ! la population a commencé à s'exprimer plus librement qu'elle ne pouvait le faire auparavant.

Carrappons-le, l'une des caractéristiques du régime PRPB c'est d'avoir bâillonné la population. Mais à partir du moment où ce même régime ne pouvait plus au moins payer régulièrement ses fonctionnaires, les langues ont commencé à se délier. Malgré cela, les citoyens avaient toujours un peu peur. Et l'apport essentiel de la conférence nationale de février 1990 a été de donner à la société

civile béninoise, c'est-à-dire, aux représentants de toutes les couches sociales l'occasion d'exprimer haut et fort leurs exigences de liberté ; l'exigence que l'on respecte davantage les droits de l'homme a triomphé. Voilà un acquis de la Conférence nationale.

Sauf erreur de ma part, on ne trouve plus aujourd'hui dans nos commissariats de police ce qu'on y trouvait il y a dix ans : la torture érigée en méthode d'interrogatoire, l'arbitraire qui fait bon marché de la dignité. On n'emprisonne plus n'importe comment. On n'arrête plus des gens pour délit d'opinion. Et cette nouvelle façon de faire commence à s'inscrire au plus profond de nos mentalités. En ce sens, il y

a eu un acquis de la culture politique. Nous avons une culture politique nouvelle. Nouvelle par rapport à ce qui existait il y a dix ans.

Une nouvelle culture politique qui exige un minimum de respect pour l'homme, pour l'être humain, pour sa dignité ; un minimum de respect des libertés du citoyen. J'insiste : l'acquis principal de la Conférence Nationale des Forces Vives de février 1990 reste et demeure cette nouvelle culture politique.

D'un autre côté, sur le plan économique nous ne sommes toujours pas sortis de l'auberge. Nous avons simplement remplacé un crédo par un autre tout aussi arbitraire.

Nous étions, de 1972 à 1989 sous le règne d'une économie étatisée. L'État affirmait son contrôle omnilatéral sur l'économie. Aujourd'hui, c'est le contraire. Nous avons importé, à la faveur d'un Programme d'ajustement structurel (PAS) le libéralisme économique sauvage. Nous sommes sous le règne d'une économie néo-libérale qui, à la limite, désresponsabilise l'État et soumet notre économie à la loi du marché. Résultat, nous ne maîtrisons plus rien. Et la structure de notre économie est restée la même, la finalité de notre économie est demeurée la même.

J'ai dirigé un ouvrage collectif dont je viens d'envoyer les épreuves par DHL à Paris. Ce livre qui va paraître dans quelques semaines aux Éditions l'Harmattan a pour titre « Économie et Société : Le Bénin d'hier à demain ». Cet ouvrage a été réalisé ensemble avec la collaboration de Justin Gnidéhou, de Mme Abelle Dossou une économiste, M. Thomas Houédété, professeur de Sciences économiques à l'UNB, John Igé géographe et depuis lors ministre, Rock Mongbo, ingénieur agronome et professeur de sociologie rurale et moi-même philosophe. Je ne suis pas économiste mais j'ai accepté de coordonner le travail de ce groupe et de rédiger le chapitre de synthèse que j'ai intitulé : « Construire l'autosuffisance : l'économie béninoise d'hier à demain ». Je tire des analyses de mes collègues économistes la conclusion suivante : le mal le plus profond de l'économie béninoise depuis la traite négrière au 17ème siècle est d'être restée, depuis ce temps, extravertie, c'est-à-dire, tournée vers l'extérieur.

À l'époque de la traite négrière, nous exportions la main-d'œuvre servile. C'en est

pas pour rien qu'on avait baptisé cette partie du Golfe de Guinée la Côte des esclaves. Les esclaves étaient notre principal produit d'exportation, comme l'ivoire était le principal produit d'exportation de la Côte d'Ivoire ; comme l'or était le principal produit d'exportation de la Gold Coast, la Côte de l'Or.

Mais vers la fin de cette période-là, sous l'impulsion du roi Adandozan et surtout Guézo, il y a eu un début de reconversion. On a étendu la palmeraie de Danhomey ; on a commencé à exporter de plus en plus de

l'huile de palme, parce que les pays européens venaient d'abolir l'esclavage. Il y a donc eu un effort d'adaptation. Le Dahomey colonial est devenu plus que jamais exportateur d'huile de palme à défaut d'exporter de la main-d'œuvre servile.

Aujourd'hui nous exportons le coton ; mais la structure de notre activité productive n'a pas changé, elle a toujours pour finalité de répondre à une demande extérieure. Voilà notre vrai problème.

Et personne, aucun pouvoir jusqu'à ce jour ne s'est avisé de dire : arrêtons les dégâts ; réorientons notre économie.

La Conférence nationale n'a pas réglé le problème économique du Bénin. Notre société est toujours corrompue. Elle est non seulement extravertie, mais à l'intérieur de cette structure extravertie, nous sommes en plus corrompus et corrupteurs.

Voilà le problème. Et le chemin à parcourir reste énorme.

J'ai dit tantôt que sur le plan politique nous avons gagné quelque chose.

Mais même là, nous sommes aux prises avec les effets pervers de cette démocratie pluraliste qui fonctionne en réalité comme une démocratie de l'argent.

Nous avons aujourd'hui, à peu près, si je ne m'abuse, cent vingt partis politiques. Et je suis entièrement d'accord avec mon collègue John Igé quand il écrit dans sa contribution au livre « Économie et Société : le Bénin d'hier à demain » qu'au fond, les partis politiques béninois d'aujourd'hui sont simplement des Clubs électoraux formés sur une base ethnique pour le partage de la rente politique. C'est dire que même sur le plan politique, le chemin à parcourir reste long. Parce qu'il faut rompre avec cette logique de rente qui fait que la seule préoccupation de tous et de chacun est celle-ci : « qu'est-ce que moi j'y gagne ? ».

Notre culture politique doit encore accomplir une profonde mutation pour intégrer enfin les valeurs du bien commun, les valeurs de la patrie, les valeurs du patriotisme. Nous n'avons pas encore pleinement intégré ces valeurs-là.

La Conférence nationale aura été un moment exceptionnel où toutes les couches de la société se sont ligüées contre un seul et même adversaire qui était le régime dictatorial dans notre pays. Toutes les couches sociales de ce pays sont ligüées contre l'adversaire commun qui était le terrorisme de l'État, cette forme hyperbolique de la dictature et de la tyrannie qui s'était emparée du pays.

Mais au-delà de ce triomphe ponctuel sur cet adversaire, a commencé ce que le «vieux» Ahomadégbé appelait «la cacophonie des ambitions». Et nous ne sommes pas sortis à ce jour, du cercle vicieux créé par cette cacophonie des ambitions. Donc il faut recommencer. Il faut à la limite même une nouvelle Conférence nationale pour prendre conscience de nos tares, de nos limites et réorienter véritablement ce pays.

Voilà ma conviction et je m'arrête là.



Professeur Paulin Hountondji

JUBILÉ DE L'AN 2000 AU BÉNIN

COMMENT ET OÙ GAGNER L'INDULGENCE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE JUBILAIRE AU BÉNIN (Suite)

DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÉ

Alors que prend fin l'année 1999, l'Église du diocèse de Dassa-Zoumé et son pasteur sont heureux de vous exprimer leur merci. Merci de vos prières et de tout ce que vous avez fait pour la bonne marche de notre famille ecclésiale.

Merci surtout de votre contribution à la construction du sanctuaire qui se dresse face à la Grotte Notre-Dame de l'Immaculée Conception d'Arigbo de Dassa-Zoumé.

Au seuil de l'an 2000, nous vous souhaitons une année pleine de grâces et de bienfaits selon le Cœur du Créateur et Auteur de toutes choses.

« Qu'il soit béni. Le Dieu de notre Seigneur, Jésus, le Christ ! Il nous a bénis et comblés des bénédictions de l'Esprit, au ciel, dans le Christ. Il nous a choisis, dans le Christ, avant que le monde fut créé, pour être saints et sans péchés devant sa face grâce à son amour. Il nous a prédestinés à être, pour lui, des fils adoptifs par Jésus, le Christ. Ainsi l'a voulu sa bonté... Il nous dévoile ainsi le mystère de sa volonté, selon que sa bonté l'avait prévu dans le Christ : pour mener les temps à leur plénitude, récapituler toutes choses dans le Christ, celles du ciel et celles de la terre » (Ep 1, 3-5, 9-10).

« La naissance de Jésus à Bethléem n'est pas un fait que l'on peut reléguer dans le passé. Devant lui, en effet, prend place toute l'histoire humaine : notre présent et l'avenir du monde sont éclairés par sa présence. Il est « le Vivant » (Ap. 1, 18). « Celui qui est, qui était et qui vient » (Ap. 1, 4).

Le temps du Jubilé nous introduit dans le vigoureux langage qu'emploie la pédagogie divine du salut pour inciter l'homme à la conversion et à la pénitence, principe et voie de sa réhabilitation, et condition

pour retrouver ce qu'il ne pourrait atteindre par ses seules forces : l'amitié de Dieu, sa grâce, la vie surnaturelle, la seule où puissent être satisfaites les aspirations les plus profondes du cœur humain » Incarnationis mysterium n° 1 et 2.

† Mgr. Antoine Ganyé
Evêque de Dassa-Zoumé

DISPOSITIONS DIOCÉSAINES POUR MEUBLER L'ANNÉE JUBILAIRE

1 — INDULGENCE PLÉNIÈRE

• Il est prévu des pèlerinages par paroisse dans les lieux ci-après :

- église-cathédrale,
- église de Savalou,
- sanctuaire marial d'Arigbo de Dassa-Zoumé.

Et pour l'obtention des indulgences plénières, il faut dire au cours de chaque pèlerinage selon les recommandations du Saint-Père :

- Un « Notre Père »
- Un « Je vous salue Marie »
- Un « Credo ».

Bonne et sainte année jubilaire.

2 — CALENDRIER DIOCÉSAIN DU JUBILÉ DE L'AN 2000

• Un calendrier diocésain a été conçu à partir du calendrier romain dont voici le contenu (cf. calendrier ci-après).

• Ouverture du Jubilé dans le diocèse de Dassa-Zoumé :

25 décembre 1999 : pèlerinage diocésain à la cathédrale Notre-Dame de Fourvière de Dassa-Zoumé.

- paroisse Sacré-Cœur de Ouénou,
- paroisse Sainte-Thérèse de Tchaourou,



Mgr. Clet Feliho

ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU

On peut y obtenir des indulgences tous les jours jusqu'à la clôture de l'année jubilaire, c'est-à-dire le 06 janvier 2001, soit en faisant un pèlerinage au sanctuaire ou à la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul de Parakou (second lieu d'indulgence) ou bien au lieu de pèlerinage diocésain de Bembèrèkè (troisième lieu d'indulgence), ou bien encore dans toutes les églises paroissiales, à savoir :

- paroisse Notre-Dame du Sacré-Cœur de Banikani,
- paroisse Saint-Joseph de la gare,
- paroisse Marie-Auxiliatrice de Zongo,
- paroisse Sainte-Trinité de Guéma,
- paroisse Saint-Marc de N'Daï,



S. Exc. Mgr. Antoine Ganyé

Messe : 10 heures

• De Noël à l'Épiphanie, organisation paroissiale de manifestations d'enfants pour le jubilé.

• Jubilé des enfants et des jeunes à la grotte d'Arigbo et sur les paroisses pendant le congé de détente de février 2000 (date à préciser après le calendrier national scolaire).

• Du mardi 18 au mardi 26 janvier 2000

Jubilé œcuménique avec les pasteurs protestants dans les paroisses.

• Mercredi 02 février 2000

Jubilé de la Vie consacrée à la grotte de Gomè (Toute la journée).

• Vendredi 11 février 2000

Jubilé des malades et du personnel de la santé dans les paroisses :

- paroisse Saint-Joseph de Bétérou,
- paroisse Cœur-Immaculé de Nikki,
- paroisse Saint-Pierre de Kalalé,
- paroisse Notre-Dame de la route de Bembèrèkè,
- paroisse Besen Mero de Fòm Bure,
- chapelle des Pères de Pèrèrè,
- Les chapelles de nos deux monastères cisterciens : Étoile et Kokoubou.

Pour bénéficier des indulgences, le déplacement d'un lieu vers un autre qui n'est pas son lieu habituel de prières ou de culte est indispensable ; sauf pour les moines et moniales qui sont des cloîtrés. Dans la même journée, il est recommandé de communier au Corps du Christ ; ce qui suppose évidemment la réception du sacrement de réconciliation. Au lieu du pèlerinage, nous exhortons à réciter au moins une dizaine de chapelet ou à faire un chemin de croix, et un acte de charité envers le prochain et l'adoration eucharistique.

- Messe à la paroisse,
- Onction des malades à tous les chrétiens catholiques (sans condition).

N. B. :

1 — Tous les jeudis : adoration eucharistique et récitation du Rosaire.

2 — Tous les vendredis : chemin de la croix et célébration pénitentielle toute l'année jubilaire.

* Lundi 20 mars 2000

Jubilé des artisans : pèlerinage des garçons et filles de tous les centres de formation féminine et masculine à la grotte mariale de Gomè.

* Lundi 1^{er} mai 2000

Jubilé des travailleurs : organisé dans chaque paroisse.

* Dimanche 14 mai 2000

Jubilé des catéchistes à la grotte d'Arigbo de Dassa-Zoumé.

* Jeudi 18 mai 2000

Jubilé du clergé (le père Abley Ferdinand et les cérémoniaires organisent la journée).

* Jubilé des enseignants (sous l'égide des pères : Séglo Hyacinthe, Adonnèkpo Valentin, Ewinsou Hippolyte, Djagou Virgile, Ogooungbé Albert).

N.B. Voir : date — lieu — modalités en fonction du calendrier scolaire.

* Jubilé des aspirants et aspirantes en juillet 2000. Voir : date — lieu — modalités.

* 14 - 15 octobre 2000

Jubilé des familles et des femmes : organisé par chaque paroisse.

Nous laissons aussi aux responsables de paroisse le soin de déterminer autres choses à faire pour obtenir les indulgences pour leurs communautés afin que le maximum de gens profitent de cette année de grâce. Toutefois, à titre indicatif, nous reproduisons quelques dispositions de la pénitencerie apostolique au sujet des indulgences ;

« Tous les fidèles convenablement préparés peuvent bénéficier abondamment, durant tout le temps du jubilé, du don de l'indulgence, selon les mesures spécifiées ci-après.

... Il est rappelé que l'indulgence du jubilé peut être appliquée par mode de suffrage aux âmes des défunts ; ce faisant, on accomplit une action insigne de charité surnaturelle, en vertu du lien par lequel, dans le Corps mystique du Christ, les fidèles qui sont encore en pèlerinage sur la terre sont unis à ceux qui

(Lire la suite à la page 10)

JUBILÉ DE L'AN 2000 AU BÉNIN

LA CONFÉRENCE DES SUPÉRIEURES MAJEURES DU BÉNIN
ET LA CÉLÉBRATION DU JUBILÉ DE L'AN 2000

Quel contenu les religieuses donnent-elles à l'événement historique dans la vie de l'Eglise Universelle, qu'est le grand jubilé de l'an 2000 et comment la vivent-elles ? Ce sont là des questions auxquelles la Mère Damienne Yayi, présidente de la Conférence des Supérieures Majeures du Bénin (C.S.M.B.) tente de répondre dans les lignes qui suivent à l'attention des lectrices et lecteurs de "La Croix du Bénin".

« La Croix du Bénin » : Mère Damienne Yayi, vous êtes la présidente de la conférence des Supérieures Majeures du Bénin (C.S.M.B.).

Dites-nous le contenu qu'entendent donner à la célébration du Jubilé de l'An 2000 votre conférence et les Religieuses, et comment elles entendent le vivre ?

Mère Damienne Yayi : Comme tous les fidèles de l'Eglise catholique, les Religieuses du Bénin n'ont pas attendu l'an 2000 pour commencer la célébration du Jubilé.

Fidèles aux directives de notre Saint-Père, le Pape Jean-Paul II, nous avons préparé ce jubilé en tournant successivement nos regards vers l'Esprit-Saint, puis vers le Fils, et enfin vers le Père — et tout au long de ces trois années écoulées les trois personnes de la Trinité Sainte ont été, tour à tour, au centre des thèmes de nos diverses célébrations liturgiques, de nos journées diocésaines de recollection, des retraites organisées sur le plan national.

Mais avec l'ouverture de la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre, en la nuit de Noël 1999, commence vraiment le grand Jubilé, — et nous, religieuses du Bénin, nous voulons entrer pleinement, avec toute l'Eglise, dans cette année de grâce, — et nous ouvrir totalement à ce grand don que Dieu fait aux croyants.

Les 29 et 30 novembre 1999, la Conférence des Supérieures Majeures du Bénin a tenu son Assemblée Générale à la Fraternité St Jean-Eudes de Cocotomey. Après avoir médité sur la « Paternité-Maternité de Dieu » pour clore l'année consacrée au Père, nous avons surtout parlé de la préparation du Jubilé. Au cours de nos échanges, il y eut diverses propositions. Finalement nous avons retenu que chaque communauté participera à toutes les grandes célébrations de l'année jubilaire et entrera autant que possible dans les diverses manifestations qui auront lieu au niveau des paroisses, des doyennés, des diocèses où elles sont insérées.

Mais nous leur recommandons de mettre un accent particulier sur les attitudes essentielles requises par la célébration du grand Jubilé à savoir :

- la conversion et le désir de sainteté,
- le pardon et la réconciliation,
- la solidarité et l'accueil mutuel,

et nous souhaitons que les sœurs puissent poser des gestes, faire des démarches qui traduisent et expriment ces sentiments.

Nous avons déjà eu écho de quelques initiatives qui s'inscrivent dans cet esprit :

* Dans une congrégation, par exemple, au cours de la cérémonie d'envoi en

mission d'une nouvelle communauté créée dans un diocèse, les autres communautés de cet Institut lui ont apporté un don en nature - fruit de leur partage et expression de leur solidarité - pour aider la nouvelle fondation.

* Dans un diocèse du Nord, il est organisé au mois de janvier 2000, à l'intention des religieux et religieuses, une session sur la « non-violence active » - pour nous aider à être des « instruments de paix ».

* Au niveau du bureau de la Conférence des Supérieures Majeures, nous nous sommes proposé, pour concrétiser cette année jubilaire sur le plan de la « Vie Consacrée », de faire paraître, en cours d'année, une petite plaquette sur « la Vie religieuse dans le Bénin de l'an 2000 ».

Mais n'oublions pas que, selon le calendrier du Jubilé de l'an 2000, la journée du 2 février 2000 sera spécialement dédiée au Jubilé de la Vie consacrée qui est, dans l'Eglise, le témoignage du Christ hier, aujourd'hui et toujours.

Au cours de notre Assemblée Générale, nous avons remis à chaque Supérieure de Congrégation un exemplaire du livret offert par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie apostolique. Ce livret nous avait été envoyé par le Nonce Apostolique du Bénin, Mgr. André Dupuy. Nous l'avons multiplié pour aider toutes les sœurs à vivre, en union avec les religieuses du monde entier, le Jubilé de la Vie consacrée fixé au 2 février 2000.

Nous trouverons dans ce livret les éléments qui nous permettront de célébrer avec ferveur le triduum de préparation à cette fête de la Présentation du Seigneur, choisie en 1997 par le Pape Jean-Paul II comme journée d'action de grâce pour le don de la Vie Consacrée.

Permettez-nous de vous en donner un bref résumé :

* 30 janvier : Journée intitulée « Magnificat » — consacrée à la « vocation-consécration ».

« Nous avons été élus, dès avant la création du monde « dans » et « par » le Christ pour être « Saints ». Cela constitue la « consécration » de tout baptisé. La vocation du consacré et de la consacrée est de rendre encore plus visible cette « consécration ». Le consacré est élu pour devenir, malgré sa faiblesse humaine, une transparence vivante du mystère jubilaire du Christ ».

Nous chanterons notre gratitude pour le don de cette « vocation-consécration » au cours d'une célébration solennelle et communautaire de la louange du soir — que nous appelons communément les vêpres.

* 31 janvier : journée appelée « Koïnonia » consacrée à la communion.

« La vie consacrée, en tant que don spécial de l'Esprit, a la tâche de rendre visible la communion dans le peuple de Dieu par une vie fraternelle vécue de façon authentique et stable; le monde pourra trouver ainsi dans la communion la réponse à son désir profond d'un rapport authentique avec Dieu et ses frères... Pour cette vocation spéciale à l'ecclésialité, qui revient aux consacrés, la vie fraternelle en communion doit être nourrie chaque jour par une prière personnelle et communautaire fidèle, par une écoute constante de la Parole de Dieu, par une révision de vie sincère qui tire du sacrement de la Réconciliation la force pour une renaissance continue... »

Cette journée sera marquée par une liturgie pénitentielle de renouvellement personnel et communautaire.

* 1^{er} février : c'est la journée « Eucharistie », consacrée à la « mission-témoignage-martyre ».

« Dans la dynamique de vie fraternelle, qui exprime pour l'Eglise et pour le monde, un signe de communion authentique avec Dieu et les hommes, on doit donner une place absolument centrale au sacrement de la communion par excellence, la Très Sainte Eucharistie... Il n'est pas possible pour les consacrés d'être des témoins de communion si leur existence n'a pas son cœur dans le Mémorial du Mystère Pascal... »

C'est pourquoi toute la journée du 1^{er} février sera consacrée à l'adoration du Christ Seigneur, présent dans l'Eucharistie, modèle de consécration, signe de la communion et de la fraternité, source du service et de la mission.

La fête du 2 février sera le point culminant de la célébration du Jubilé pour les personnes consacrées qui, de par le monde entier, rediront, avec un fervent renouvellement, le fait de leur engagement à la suite du Christ et offriront au Père, avec le Christ, dans le Christ et pour le Christ, leur action de grâces pour le don de leur vocation.

* S'il est vrai que l'Année Sainte devra être un chant unique, ininterrompu, de louange à la Trinité, Dieu Suprême, les consacrés ont une raison toute spéciale pour chanter des hymnes à la louange de Dieu et le remercier; ils ont été élus par Dieu, par leur consécration religieuse, pour que les hommes et les femmes d'aujourd'hui voient qu'ils peuvent expérimenter le mystère ineffable de Dieu qui, dans la personne du Christ, a fait irruption dans notre histoire.

L'homme contemporain a besoin de constater que les promesses de Dieu, réalisées dans la personne du Christ il y a 2000 ans, s'accomplissent aujourd'hui pour lui.

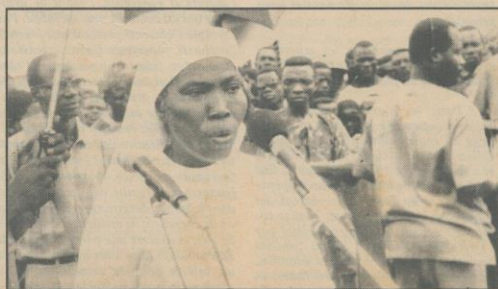
L'homme d'aujourd'hui est assoiffé et affamé d'amour, d'amitié, de compréhension; il a besoin de quelqu'un qui l'aide à vaincre ses angoisses, ses peurs, ses incertitudes.

Redécouvrir le visage du Christ, telle est la finalité première du Jubilé. C'est aussi le défi des consacrés d'en être les protagonistes... »

C'est ce que nous avons voulu exprimer à travers la célébration de clôture de notre Assemblée Générale, le 30 novembre dernier. Chaque Supérieure Majeure est arrivée à la chapelle avec une fleur de son choix et l'a placée dans le grand vase disposé au centre de l'autel. Nous avons vu se former petit à petit un splendide bouquet reflétant et illustrant la richesse de nos divers Instituts et Congrégations tous au service de la même Eglise. Les Supérieures présentes ont alors exprimé en quelques phrases, ou par une prière, comment leur Institut, à travers son charisme propre, veut révéler au monde tel ou tel aspect du visage du Christ. Puis chacune s'est avancée pour allumer sa bougie à celle de l'autel, image du Christ Lumière du monde, et a quitté la chapelle pour porter cette lumière à tous ceux et celles vers qui la mission l'appelle...

« La mission des consacrés doit être toujours, mais surtout en cette « année de grâce », comme celle du Christ :

« Annoncer la Bonne Nouvelle du salut », — dire par leur vie, leurs paroles et leurs œuvres que le Royaume de Dieu, inauguré par Jésus-Christ continuera encore aujourd'hui à passer — « en faisant du bien à tous ». Il continuera à essuyer les larmes, à consoler les affligés, à donner à manger aux affamés, à caresser les enfants, à libérer les prisonniers, à annoncer une année de grâce... »



Mère Damienne Yayi, vous êtes la présidente de la conférence des Supérieures Majeures du Bénin (C.S.M.B.).

Propos recueillis par Barthélémy Assogba Cakpo

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ORDINATION SACERDOTALE À ABOMEY

C'était le 30 octobre 1999. Le temps était calme, paisible. Un soleil chaud s'est levé annonçant les couleurs de la journée. La ville d'Abomey tout entière était en mouvement. De plus, c'était le jour du marché. Le chemin qui mène à l'église-cathédrale d'Abomey située à cinquante mètres de ce marché Houndjro était inondé de monde. Tout augurait de ce qui allait se passer : l'ordination sacerdotale des Abbés Guy Doua de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Aganngnan, Mathias Vigan, Zacharie Houngbème, Georges Chéou, Athanase Vignigbé de la paroisse Saints-Pierre et Paul d'Abomey.

L'ORDINATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

L'église-cathédrale Saints-Pierre-et-Paul d'Abomey a été repeinte à cette occasion en jaune et en blanc, couleurs du Vatican. Des sièges sont installés dehors pour accueillir le trop-plein de l'église qui devra suivre la cérémonie sur les postes-téléviseurs. Cette ordination est un événement dans l'histoire d'Abomey car depuis près de quatorze ans, la cathédrale d'Abomey n'a plus vu une telle célébration sacerdotale dans ses murs. Tout est préparé pour que le fête ait lieu dans les conditions optimales. Les scouts, très nombreux, as-



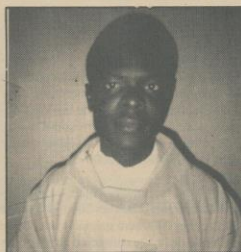
Abbé Mathias Vigan



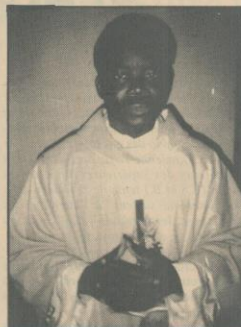
Abbé Zacharie Houngbème



Abbé Guy Doua



Abbé Athanase Vignigbé



Abbé Georges Chéou

suraient le maintien d'ordre. À 15 h 45mn, la procession s'ébranla dans l'enceinte du presbytère et s'avança vers l'église avec des chants de marche que rythmait le traditionnel Houngan reconnu en la matière. Il

y avait à cette ordination deux évêques LL. EE. NN. SS. Pascal N'Koué et Lucien Monsi-Agboka, respectivement Evêque de

Natitingou et évêque d'Abomey. 45 prêtres, une vingtaine de diacres de la promotion des ordinands, une foule de religieuses et un peuple de séminaristes, grands et petits. Au cours de la cérémonie, les ordinands ont entonné le chant «O wei nyi die wa e, un do gbesuso me bo na wa azei'a z'on mi le e» (me voici arrivé, prêt à faire les travaux que tu m'as ordonné de faire). Ils se rendaient ainsi disponibles à l'appel du Seigneur, pour son service. L'évêque accepta leur détermination et les choisit comme prêtres. Tous les fidèles manifestèrent alors leur grande joie par le chant du Gloria qu'entonna l'abbé Jean-Marie Adohou. L'ordination proprement dite s'effectua à 17 h 50 mn.

ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU

(Suite de la page 8)

ont déjà conclu leur cheminement terrestre. En outre, la norme selon laquelle l'indulgence plénière ne peut être obtenue qu'une fois par jour reste valable au cours de l'année jubilaire.

... Après avoir procédé dignement à la confession sacramentelle qui, au terme de can. 960 du Code de Droit canonique, et du can. 720, § 1 du Code des Canons des Églises orientales, doit être ordinairement la confession individuelle et complète, le fidèle, en exécutant ce qui doit être accompli, peut recevoir ou appliquer durant une période convenable de temps le don de l'indulgence plénière, même quotidiennement, sans être obligé de se confesser à nouveau. Il importe toutefois que les fidèles reçoivent fréquemment la grâce du sacrement de la réconciliation, pour progresser dans la conversion et dans la pureté de cœur. Par contre, il est opportun que la participation à l'Eucharistie — nécessaire pour chaque indulgence — ait lieu le jour même où l'on accomplit les œuvres prescrites.

Ces deux moments culminants doivent être accompagnés avant tout du témoignage de communion avec l'Église, manifestée par la prière aux intentions du Pontife romain, selon les indications données ci-dessous, actions qui ont

exprimer la vraie conversion du cœur à laquelle conduit la communion avec le Christ dans les sacrements.

... Pour le prochain Jubilé est confirmée également la norme selon laquelle les confesseurs peuvent commuer, en faveur de ceux qui sont légitimement empêchés, soit l'œuvre prescrite soit les conditions requises. Les religieux et les religieuses tenus à la clôture, les malades et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ne sont pas en mesure de sortir de chez eux, pourront accomplir une visite de la chapelle de leur maison, au lieu de la visite d'une église déterminée; et même si cela leur est impossible, ils pourront obtenir l'indulgence en s'unissant spirituellement à ceux qui accomplissent de manière ordinaire l'œuvre prescrite, offrant à Dieu leurs prières, leurs souffrances et leurs privations.

En ce qui concerne les œuvres à accomplir, les fidèles pourront obtenir l'indulgence du jubilé :

* Dans les autres circonscriptions ecclésiastiques, s'ils effectuent un pèlerinage à l'église cathédrale ou à d'autres églises ou lieux désignés par l'Ordinaire, et s'ils y assistent avec dévotion à une célébration liturgique, ou à un autre pieux exercice...; en outre s'ils visitent, en groupe ou individuellement, l'église cathédrale ou un sanctuaire désigné par l'Ordinaire, et s'ils s'y livrent pendant un certain temps à une pieuse méditation, la concluant par le « Notre Père », la profession de foi, sous n'importe quelle forme légitime, et l'invocation de la Vierge Marie.

En tout lieu, s'ils vont rendre visite pendant un temps convenable à leurs frères qui se trouvent dans la nécessité ou dans la difficulté (malades, prisonniers, personnes âgées et seules, handicapées, etc.), comme s'ils faisaient un pèlerinage vers le Christ présent en eux (cf. Mt 25, 34-36), en respectant les conditions habituelles, conditions spirituelles, sacramentelles et de prières. Les fidèles voudront certainement renouveler ces visites au cours de l'année sainte, pouvant obtenir chaque fois l'indulgence plénière, évidemment pas plus d'une fois par jour.

* L'indulgence plénière du jubilé pourra être obtenue aussi grâce à des initiatives qui mettent en œuvre, de façon concrète et généreuse, l'esprit de pénitence qui est comme l'âme du jubilé. Par exemple s'abstenir pendant une journée de choses superflues (tabac, boissons alcoolisées, jeûnant ou pratiquant l'abstinence selon les normes générales de l'Église et les précisions par les évêques) et donner aux pauvres une somme proportionnelle; soutenir par une contribution significative des œuvres à caractère religieux ou social (notamment en faveur de l'enfance abandonnée, de la jeunesse en difficulté, de personnes âgées dans le besoin, des étrangers dans les pays où ils cherchent de meilleures conditions de vie); consacrer une partie convenable de leur temps libre à des activités qui ont un intérêt pour la communauté, ou d'autres formes semblables de sacrifice personnels ».

Mgr. Clet Féliho

LE MESSAGE

L'homélie de Monseigneur Lucien Monsi-Agboka a été une véritable mise au point: l'envoyé de Dieu ne peut être un enfant. Le mot 'prêtre' vient du grec 'presbyteros' qui veut dire 'ancien', 'vieillard'. Le prêtre est un homme mûr, sage et pondéré. Il doit avoir une maturité humaine. Monseigneur Agboka fustige les jugements des chrétiens qui sont très durs et parfois injustes. Et ce sont les plus proches des prêtres qui les critiquent le plus. Les non-chrétiens craignent beaucoup les prêtres. L'évêque saisit aussi cette opportunité pour sensibiliser les fidèles à la vocation sacerdotale. En effet, il n'y a pas de forêt où l'on coupe, comme du bois, les prêtres. Mais il ne s'agit pas pour les parents d'avoir la vocation à la place de leurs enfants. Les parents ne doivent pas les y contraindre. Monseigneur trouve providentiel que les enfants soient installés devant l'autel. Car ce sont eux les prêtres de demain, les évêques de demain. Les prêtres travaillent pour les fidèles; ceux-ci doivent participer activement, financièrement au travail des prêtres. car constate Mgr., les fidèles n'aident pas assez leurs prêtres. L'occasion était bonne pour Monseigneur Agboka d'inviter les fidèles à ne pas éteindre le zèle des jeunes prêtres.

LES REMERCIEMENTS

À la fin de la célébration, l'abbé Athanase Vignigbé prit la parole au nom de ses
(Lire la suite à la page 12)

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

AFRIQUE : LA BONNE GOUVERNANCE AU CŒUR DE L'AIDE

La bonne gouvernance fait désormais partie de l'aide au développement puisque bailleurs de fonds et institutions internationales lient leurs concours financiers à la démocratisation et à la gestion correcte des affaires de l'État. L'Afrique n'y échappe pas, même si la politique de « deux poids et deux mesures » s'applique à l'évidence, selon le pays bénéficiaire.

Ainsi, l'Ouganda continue à recevoir l'attention bienveillante de la communauté internationale bien que le multipartisme ne fasse pas encore partie de sa panoplie politique, et qu'il connaît aussi bien la violence, due à plusieurs rébellions, que l'envoie de ses dépenses militaires avec le conflit en République démocratique du Congo, ainsi que la corruption. Cette attitude contraste avec la position des bailleurs de fonds envers le Congo Brazzaville, la République démocratique du Congo, ou l'Angola privés de fonds en raison de conflits civils.

DES BAILLEURS DE FONDS CONCERNÉS PAR LA POLITIQUE

Tout n'est pas seulement «politique». La bonne gouvernance passe également par la bonne gestion de l'économie et implique la participation de la société civile et le respect d'une presse libre et indépendante dans ce domaine comme dans tout ce qui touche la vie de la société dans le sens le plus large. Le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE — qui regroupe la plupart des pays industrialisés et quelques pays émergents a, dès le début des années 90, mis l'accent sur ces principes qui sont devenus la doctrine aussi bien de la Banque mondiale que du Fonds monétaire

international (FMI) et de l'Union européenne (UE) dans le cadre de ses accords avec les pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP). Auparavant, ces Institutions ne se mêlaient pas des affaires dites «intérieures», du ressort des seules autorités d'un pays, mais jugeaient surtout des performances économiques. «Il est désormais de plus en plus manifeste que l'existence de systèmes politiques ouverts, démocratiques et responsables et le respect des droits de l'homme déterminent de manière vitale les possibilités de parvenir à un développement économique et social durable», a notamment souligné le CAD. «Il est nécessaire de faire du développement participatif de la bonne gestion des affaires publiques des préoccupations de premier plan pour l'affectation et la définition de l'aide au développement», a-t-il ajouté.

La lutte contre la corruption — qui n'est pas le seul apanage des pays pauvres mais sévit aussi chez les riches — et le contrôle des dépenses militaires excessives sont également devenus des conditions de l'aide qui n'a cessé de diminuer ces dernières années, en particulier celle provenant des Etats-Unis. La recherche de la bonne gouvernance a suscité de nombreux programmes de soutien aux Africains qui cherchent à réconcilier les Institutions formelles et informelles, l'État et la société civile. L'aide au développement institutionnel comme celle visant «l'amélioration des capacités propres des pays» font désormais partie de la panoplie des instruments d'assistance de la Banque mondiale. Des expériences ont été menées en Afrique de l'Est, Ouganda et Zambie mais aussi en Afrique de l'Ouest, Ghana, Burkina Faso, Gambie ou Mali alors que l'Afrique du Sud

tente de développer le partenariat entre le secteur public, le secteur privé et les communautés locales.

NOUVEAUX PROGRAMMES D'AIDE

La décentralisation et la création de groupes régionaux font aussi partie des expériences menées en Afrique où les conflits et la misère qui en découle font échec à ces efforts. La Banque mondiale avait lancé en 1991 un programme de développement municipal qui s'est étendu à plusieurs régions du continent. Mais l'afflux des personnes déplacées par les combats vers les villes les ont rendues ingérables, d'autant plus que des métropoles africaines manquent souvent d'infrastructures de base adéquates, comme dans le cas de l'adduction d'eau et des systèmes d'assainissement (égouts, ramassage et traitement des déchets).

S'il s'agit là de problèmes bien concrets, le vocabulaire de l'aide au développement s'est enrichi d'un terme plus abstrait, mais qui résume tout : la «transparence», pré-condition de la bonne gouvernance. Il faut que les décisions qui touchent à la vie politique, économique et sociale soient prises dans la clarté pour qu'elles soient compréhensibles pour le plus grand nombre des citoyens d'un pays. Et il faut, idéalement, en ce qui concerne l'argent public, que tout soit clair, notamment pour que la corruption, ennemi du développement n'ait plus prise, et que les pays donateurs puissent constater que l'aide qu'ils apportent est utilisée de la meilleure manière.

Maria Joannidis

LE SAVIEZ-VOUS ?

➤ La Commission européenne a financé au Bénin, depuis 1961, des projets pour près de 350 milliards de F CFA a déclaré le jeudi 20 janvier dernier, à Cotonou, M. Jean-Louis Lacube, chef de délégation au Bénin de la Commission européenne.

➤ Dans les départements de l'Atlantique et du Littoral, 16 écoles maternelles privées, 97 écoles primaires privées et 6 collèges privés ne sont pas autorisés par les autorités compétentes.

➤ Selon une étude de la direction nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances (DCACPM) du Mali, environ 200 tonnes de pesticides périmés, stockés essentiellement dans le nord du Mali depuis 1992, ont affecté le sol et les animaux, ce qui constitue une sérieuse menace pour la santé des populations locales.

➤ Les 15 pays de l'Union européenne et les 71 pays de la Zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) ont conclu, jeudi 3 février dernier, à Bruxelles en Belgique, un nouvel accord de partenariat d'une durée de 20 ans. Il remplace la convention de Lomé IV qui expire le 29 février prochain.

➤ Selon le rapport sur l'industrie béninoise, édition 1998, la filière coton, seule culture industrielle la mieux organisée aujourd'hui après le déclin du palmier à huile dans les années 80, bénéficie d'un intérêt particulier de la part des banques locales et étrangères qui se sont érigées en continuation pour le financement de sa campagne de production 1996-1997. Cette opération qui a permis de mobiliser 25 milliards de F CFA, a contribué à stimuler les exportations de ce produit qui sont passées de 120.906 tonnes en 1996 à 136.810 tonnes en 1997, soit une hausse de 13%. En conséquence, les exportations de produits industriels s'évaluent à 129,7 milliards de FCFA en 1997, sont en hausse de 8,6% et représentant 56,3% du total des ventes de l'étranger.

➤ Selon le rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Rubens Ricupero, à la dixième session de la conférence, en 1998, le produit intérieur brut (PIB) des pays en développement, y compris le choix, n'a progressé que de 1,8% ; si l'on exclut la Chine, la croissance n'a été que de 0,8%. En 1999, les chiffres correspondants devraient être de 2% et 1,2%.

➤ Au Caire, en Égypte, se réuniront les 28 et 29 février 2000, les ministres des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Économie des 21 pays membres du Marché commun des États d'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA).

À cette rencontre seront présents aussi les représentants d'organisations financières internationales et régionales.

INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE CHRÉTIEN : MISE AU POINT DU PAPE

(Suite de la première page)

normes en vigueur, ne vicia pas le consentement matrimonial» (cf CIC can 1998)

L'Église, dans sa fidélité au Christ ne cesse de répéter que le caractère définitif de l'amour conjugal trouve en Jésus-Christ seul, son fondement et sa force.

À ceux qui, de nos jours, pensent qu'il est difficile, voire même impossible de se lier à une personne pour toute la vie et à ceux qui sont entraînés dans une culture qui refuse l'indissolubilité du mariage et qui méprise ouvertement l'engagement des époux à la fidélité, l'Église rappelle que les «poux chrétiens qui ont reçu le don du sacrement sont appelés par la grâce de Dieu à témoigner de la volonté du Seigneur : «Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le défaire» (Mt 19, 6), c'est-à-dire témoigner de la valeur inestimable de l'indissolubilité du mariage.

Certes, l'Église peut effectivement constater la «nullité du mariage» après un examen de la situation de la part du tribunal ecclésiastique compétent, a souligné le Pape. Mais cette déclaration de nullité ne s'oppose pas au principe de l'indissolubilité du mariage, a-t-il rappelé, même si «la mentalité courante de la société dans laquelle nous vivons a du mal à l'accepter».

Ainsi, a expliqué Jean-Paul II, le fait que deux personnes n'aient pas la volonté claire de s'engager définitivement au moment de leur mariage, et pensent que parfois le divorce peut être une bonne chose, ne peut pas suffire, par la suite, à annuler le dur engagement, contrairement à une «présomption parfois malheureusement formulée par quelques tribunaux».

Pour qu'un mariage soit reconnu comme nul, a en effet précisé le Pape, il faut qu'il

y ait eu chez les personnes qui se sont mariées une «erreur au sujet de l'indissolubilité» clairement formulée, et qui ait été déterminante dans leur décision de se marier.

Jean-Paul II a, par ailleurs saisi l'occasion de cette rencontre pour réfuter l'idée selon laquelle l'Église et en particulier le Pape auraient le pouvoir de dissoudre certains mariages chrétiens : «Le mariage sacramentel célébré et consommé ne peut jamais être dissous, pas même par le pouvoir du Pontife romain», a-t-il affirmé, en soulignant qu'il s'agit là d'une doctrine «à tenir définitivement».

L'Église ne peut que «confirmer avec fermeté» le caractère définitif de l'amour conjugal, a encore insisté le Pape, «à ceux qui, de nos jours, retiennent qu'il est difficile ou même impossible de se lier à une personne pour toute la vie, et à ceux qui se retrouvent malheureusement emportés par une culture qui refuse l'indissolubilité du mariage, et qui se moque ouvertement de l'engagement des époux à la fidélité».

Barthélemy Assogba Cakpo

SANTÉ

QUELLES SOLUTIONS POUR FAIRE FACE AUX INSUFFISANCES DE LA POLITIQUE SANITAIRE BÉNINOISE ?

(Suite de la page 9)

d'appareils de communication. Le tout relié est au réseau aérien de communication réparti dans toutes les formations sanitaires de la zone sanitaire.

Les avantages de la réforme attendus sont les suivants :

- l'efficacité et la proximité pour la prise en charge du malade ou de l'usager ;
- la décision se trouve le plus près de l'action ;
- l'autonomie de gestion est réelle ;
- la garantie de l'engagement communautaire ;
- la réduction des coûts techniques ;
- la bonne gestion dans un service complet ;
- la circulation de l'information ;
- l'utilisation des potentialités énormes du secteur privé, en ville comme en zones rurales.

« La Croix du Bénin » : L'un des problèmes de la santé au Bénin est le gaspillage des ressources constatées par exemple au CNHU. Qu'est-ce qui est prévu dans le cadre des hôpitaux de zones pour éviter cet état de choses ?

Docteur Lucien Sogansa : Le CNHU ne gaspille pas de ressources, mais il n'est pas utilisé à sa juste valeur. Actuellement, il fonctionne plus comme un gros dispensaire urbain que comme centre de dernier recours, de troisième référence et de formation. Normalement, ne vont au CNHU que ceux dont les problèmes dépassent les compétences de nos hôpitaux aux échelons inférieurs : hôpitaux de zone, cliniques privées, centres hospitaliers départementaux.

Malheureusement, la couverture sanitaire actuelle ne permet pas cette disponibilité et ce tri naturel. Dans le cadre de la réorganisation de la base de la pyramide sanitaire, Abomey-Calavi, Ouidah, Allada, et quatre sites dans la zone de Cotonou



Docteur Lucien Sogansa

disposeront, et cela dans un délai assez court, (an 2001 au plus tard), d'un hôpital de zone. Non seulement les soins seront de qualité, mais les coûts seront aussi à la portée de la majorité des populations. Le cas des indigents a commencé à être abordé. Néanmoins, vu la complexité pour l'identification de ce groupe fluctuant et non concentré géographiquement, il faut un certain temps pour le régler au mieux. De rapprochement des hôpitaux de zones, la gestion par les comités de santé et l'autonomie de gestion favoriseront, à coup sûr, à l'intérieur de chaque zone, l'identification et la prise en charge adéquate des individus et des familles quelque soit leurs possibilités pécuniaires. Il ne faut pas oublier le paiement à l'avance des soins et services de santé que constituent les mutuelles de santé. Nous observons leur installation progressive tant à Cotonou que dans les départements comme le Borgou et les Collines.

« La Croix du Bénin » : Il n'est plus un secret pour personne le coût très élevé des médicaments et des soins au Bénin. Que prévoit-on dans le cadre des hôpitaux de zones pour qu'ils soient à la portée de toutes les bourses au Bénin ?

Les lieux d'affectation des jeunes prêtres sont désormais connus. Les pères Guy Doua, Mathias Vigan, Zacharie Houngbè, Georges Chéou et Athanase Vignigbé sont respectivement envoyés comme vicaires sur les paroisses de Bon-Pasteur d'Abomey, de l'Immaculée Conception de Bohicon, de Saint-Charles Lwanga de Bohicon, de Saint-François d'Assise de Bohicon et la cathédrale de Natitingou.

Le moment est venu pour Monseigneur Pascal N'Koué de remercier de tout cœur Monseigneur Agboka pour le don du jeune prêtre Athanase. C'est vrai, dit-il,

Docteur Lucien Sogansa : Les médicaments et les soins sont chers au Bénin il est vrai, comme partout ailleurs en Afrique. Nous pouvons même nous prévaloir d'être parmi les pays où les soins et les médicaments ont un coût moindre. Depuis l'initiative de Bamako en 1987, nous avons amoindri le phénomène de pénurie de médicaments, par l'introduction des médicaments sous noms génériques dans les formations sanitaires périphériques. Depuis 1992, la Centrale d'Achat de Médicaments Essentiels (CAME) approvisionne les formations sanitaires publiques ainsi que les privées confessionnelles de façon permanente, régulière et efficace. La population ne peut pas prendre en charge tous les coûts récurrents des formations sanitaires, surtout des hôpitaux de zones. Ces coûts s'élèvent en moyenne à soixante millions (60 000 000 de F CFA par an et par hôpital de zone. Or, la pratique et les chiffres montrent que chacun de nos hôpitaux ne peut supporter plus de vingt-cinq millions (25 000 000 de F CFA en comptant sur ses recettes propres. Nous excluons ici les coûts d'amortissements, les coûts d'investissements (infrastructures, équipements, formation de personnel) et les salaires des agents payés par l'État. La zone sanitaire y compris l'hôpital de zone qui est le sommet de ce réseau, sera subventionné par l'État. Les chiffres que nous évoquons sont des moyennes. Il va sans dire que certains hôpitaux recouvrent l'équivalent de leurs besoins en fonctionnement, d'autres non. Pour cette période de démarrage, l'État subventionne soit directement à partir du budget national, soit à travers l'intervention des partenaires bilatéraux ou multilatéraux (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Belgique, OMS, UNICEF, FNUAP, IDA, FED, USAID) le fonctionnement des zones sanitaires.

Au total, la zone sanitaire permet de mettre des services de santé aux coûts moins élevés et de qualité à la disposition des populations, le plus près possible de leurs résidences ou lieux de travail.

Tant les médicaments que les soins sont subventionnés pour favoriser la possibilité de paiement par les usagers, en guise de contribution au recouvrement des coûts.

Propos recueillis par Alain Sessou

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

► La République du Sénégal, un État d'Afrique occidentale au Sud du fleuve Sénégal, avec une population de plus de six millions d'habitants, organise, le 27 février prochain, l'élection présidentielle, premier tour. Le deuxième tour est prévu pour se dérouler le 11 mars 2000.

► Deux cents à trois cents environ d'experts et de décideurs francophones, anglophones et hispanophones sont attendus à Bamako, au Mali, les 21, 22 et 23 février 2000. Ils réfléchiront aux moyens en vue de mettre les nouvelles technologies au service du développement en Afrique.

Parmi les thèmes qui seront discutés en ateliers, à ces assises, figurent : la santé, l'accès des femmes aux nouvelles technologies au service du développement en Afrique.

Cette rencontre bénéficie du soutien de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO), de l'Agence de la Francophonie, de la Radio France Internationale (RFI) et de bien d'autres.

► 400.000 dollars américains environ, 240 millions de F CFA, est la somme symbolique réclamée par les syndicats en faveur de 12 salariés licenciés durant la crise économique en Corée du Sud. La Fédération coréenne des syndicats des banques et du secteur financier a décidé d'attaquer le Fonds monétaire international (FMI) devant la justice de Séoul pour les préjudices entraînés par les erreurs de sa politique qui vise à aplâner la crise financière dans ce pays.

► L'abeille distingue les formes bien moins nettement que l'homme, mais perçoit mieux les mouvements et surtout les odeurs. La grenouille et le crapaud détectent aussi les mouvements, beaucoup mieux que les formes. Quand à l'escargot pratiquement aveugle, il se dirige surtout à l'odeur.

► Selon l'OMS, la pollution automobile tue davantage de gens chaque année que les accidents de la route. Cette pollution favorise les maladies cardiaques et respiratoires.

► Le bananier n'est pas un arbre mais une herbe qui peut atteindre 9 mètres de haut en une année selon les espèces.

► La lèpre touche encore 2.000.000 de personnes dans le monde, dont 300.000 à 400.000 non-soignées. Le coût approximatif du traitement est de 975 F CFA environ par mois pour arrêter la contagion, 24.700 F CFA pour obtenir une guérison.

ORDINATION...

(Suite de la page 9)

confrères pour remercier Monseigneur l'évêque d'Abomey pour le don de l'ordination presbytérale. Il salua filialement la présence éminente de Son Excellence Monseigneur Pascal N'Koué. Il n'oublia ni l'abbé Tchoginon qui les avait tous envoyés au séminaire, ni l'actuel curé de la cathédrale, l'abbé Bernard Houndakou qui a su bien préparer cette cérémonie d'ordination.

que le diocèse d'Abomey manque de prêtres pour sa mission presbytérale ; mais, pour lui « Un pauvre peut donner à un plus pauvre que soi ». Il rassura l'Ordinaire d'Abomey de prendre Athanase pour son fils. La cérémonie prit fin par les agapes fraternelles qui ont eu lieu dans l'enceinte du presbytère de la cathédrale. La fête continuait de se déployer dans les familles des jeunes prêtres. Toute la ville d'Abomey était en liesse, car le Seigneur l'a visitée.

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !

Cornellie Gniwounon
Séminaire Saint-Gall